



Louise Arcand

L'affaire Arcand: Radio-Canada blâmée

■ Une décision arbitrale rendue publique hier reproche à la société Radio-Canada **LOUISE COUSINEAU** d'avoir agi de façon discriminatoire envers l'animatrice Louise Arcand.

La décision de Radio-Canada de ne pas réaffecter Mme Arcand au téléjournal *Ce soir* en août dernier pour la nouvelle saison de télévision était « entachée de discrimination » et reliée à son âge. Dans un jugement de 38 pages, l'arbitre, Me Jean-Pierre

Lussier, déclare que Radio-Canada a violé l'article de la convention collective qui interdit la discrimination, notamment en fonction de l'âge.

Toutefois, l'arbitre n'admet pas le deuxième volet du grief de Louise Arcand, qui alléguait que

la décision de Radio-Canada de ne pas la réaffecter à l'émission *Ce soir* était une mesure disciplinaire déguisée. « Il s'agissait à mon avis d'une décision administrative qui, bien que comportant un aspect discriminatoire (en fonction de l'âge), ne deve-

nait pas pour autant disciplinaire ».

L'arbitre précise que selon la convention collective, un changement d'affectation n'est pas en soi une mesure disciplinaire.

voir **ARCAND** en A 2

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE



LA MÉTÉO: NEIGE FONDANTE, VENTS MODÉRÉS.
MINIMUM: -6°, MAXIMUM: 2°.
DEMAIN: NUAGEUX AVEC ÉCLAIRCIES. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL
COMMUNICATION

628-1012

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTREAL, JEUDI 14 MARS 1985, 101^e ANNÉE, N° 144, 76 PAGES, 6 CAHIERS •

MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE

Reagan et Mulroney signeront un accord de \$7 milliards

■ OTTAWA — Les gouvernements du Canada et des États-Unis entreprendront conjointement la modernisation de

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

tout le système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, comprenant le remplacement des radars de la ligne DEW (Distant Early Warning).

Le coût total du programme de modernisation est d'environ \$7 milliards et la très grande part des dépenses — 88 p. cent en fait — sera défrayée par les États-Unis.

La participation canadienne aura des retombées économiques de \$840 millions qui profiteront surtout à l'industrie des communications électroniques. La part du Canada est liée à l'amélioration de la ligne DEW.

voir **ACCORD** en A 2

POURQUOI CONFIER LA GARDE DES AMBASSADES À PINKERTON?

OH! MAIS... EH! LA... C'EST DANGEREUX CES TRUCS-LÀ... QU'EST-CE QUE VOUS CROYEZ?!



SOMMAIRE

Annonces classées C 5, C 10, C 11, D 8 à D 11
Arts et spectacles
— Informations E 1 à E 5
— Horaires B 8
Bridge B 4
Décès, naissances, etc. D 12
Économie C 1 à C 9, C 12
Éditorial A 6
Êtes-vous observateur? D 8
Horoscope C 11
Le monde B 1
Mots croisés D 11
« Mot mystère » D 10
Quoi faire aujourd'hui B 7
Télévision E 1
Tribune libre A 7
Vacances-voyage B 3
Vivre aujourd'hui D 1 à D 3

TABLEAU SPORTS
Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés 18

LE GOUVERNEMENT TURC ET L'OPPOSITION ACCUSENT Ottawa a été négligent

■ OTTAWA — La Turquie a accusé hier les autorités canadiennes de ne pas avoir pris de mesures de sécurité suffisantes pour protéger son ambassade à Ottawa, et, lui donnant apparemment raison, le solliciteur général, Elmer MacKay, a avoué qu'il n'avait pas encore donné suite aux recommandations d'un rapport sou-

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

mis en juin dernier sur la protection des diplomates en poste au Canada.

Dans un discours prononcé devant l'Assemblée nationale d'Ankara, le porte-paro-

le du gouvernement turc, M. Mesut Yilmaz, ministre d'État, a déclaré: « C'est la troisième fois que notre ambassade au Canada, ou des membres de son personnel, font l'objet d'une attaque. Les assassins de notre attaché militaire Atilla Altikant n'ont pas été trouvés et l'ouverture du procès des responsables de l'attentat contre notre

conseiller commercial Kani Gungor, paralysé à vie, a été reportée ».

« C'est dans une telle atmosphère que la dernière attaque a été conçue et réalisée », a poursuivi M. Yilmaz, qui assure l'intérim en l'absence du ministre des Affaires

voir **OTTAWA** en A 2



Menottés les uns aux autres, les trois individus d'origine arménienne ont comparu hier en Cour provinciale de l'Ontario, où ils ont été accusés du meurtre

du garde Claude Brunelle. Il s'agit de Kevork Marachelian et Ohannes Noubarian, de Montréal et de Raffi Titizian, de Toronto.

photolaser Reuter

UN SENTIMENT DE FIERTÉ CHEZ LES ARMÉNIENS DE MONTRÉAL

Les trois terroristes plaideront non coupable

d'après CP

■ OTTAWA — Les trois terroristes arméniens responsables de l'attentat perpétré contre l'ambassade de Turquie ont été accusés hier de meurtre prémédité, en Cour provinciale de l'Ontario.

Hier matin, les trois prévenus, étroitement surveillés et protégés, ont comparu brièvement devant le juge Paul Belanger.

Après quelques minutes de délibérations, les trois avocats de la défense ont obtenu que l'on ajourne la cause au 20 mars, date où sera fixée la date de l'enquête préliminaire.

« Vous pouvez prévoir que nous plaiderons non coupable », a déjà assuré l'avocat de l'un des prévenus, Me Norman Bauxall.

Les trois prévenus sont Kevork Marachelian, 35 ans, de LaSalle, en banlieue de Montréal, Ohannes Noubarian, 30 ans, de Montréal et Raffi Panof Titizian, 27 ans, de la banlieue torontoise de Scarborough.

Ils sont accusés de meurtre au premier degré relativement à la mort d'un garde de l'ambassade, Claude Brunelle, 31 ans, abattu alors qu'il tentait de repousser cette agression.

voir **TERRORISTES** en A 2

REAGAN EST PRÊT À LE RENCONTRER Mikhail Gorbatchev prône la « coopération pacifique »



L'entretien officiel entre MM. Mulroney et Gorbatchev aura lieu aujourd'hui.

photolaser TASS

d'après AFP, AP, PC et Reuter

■ MOSCOU — M. Mikhail Gorbatchev, nouveau numéro un soviétique, a prôné hier lors des obsèques de Constantin Tchernenko le « bon voisinage et la coopération pacifique » devant une dizaine de chefs d'État et de responsables de gouvernements étrangers qu'il a ensuite reçus au Kremlin.

À l'issue de sa rencontre avec M. Gorbatchev, le vice-président américain a immédiatement annoncé que le président Reagan serait prêt à rencontrer le nouveau chef du Kremlin dès que celui-ci le serait: « J'ai apporté une lettre. Je ne parlerai pas de son contenu mais je crois que le président a le sentiment qu'une rencontre serait utile », a dit M. Bush en réponse à des questions.

M. Bush, qui s'est entretenu pendant près d'une heure et demie avec M. Gorbatchev, a dit dans une conférence de presse qu'il en ressortait « rempli d'espoir ».

Par la suite, il a été confirmé à la Maison Blanche que la lettre transmise par M. Bush contenait une invitation à un sommet Reagan-Gorbatchev. Le président Reagan « examinera sérieusement » toute possibilité de sommet quel qu'en soit le lieu

mais préférerait que ce soit aux États-Unis.

Sur la Place Rouge, les Soviétiques ont rendu hier un dernier hommage au président Tchernenko inhumé à 13h40 locales. La cérémonie, présidée par M. Gorbatchev, a duré une heure et cinq minutes. Des milliers de Moscovites étaient parqués face au mausolée de Lénine, visages graves, sous un ciel gris.

Marche funèbre de Chopin, coups de canon sur la place, cris de sirènes dans toute l'URSS: des funérailles colossales, à la mesure d'un régime révolutionnaire qui aime la tradition, sinon à la mesure d'un défunt dont le court règne semble voué plus vite qu'aucun autre à la trappe de l'oubli.

Le cercueil a été déposé à l'extrémité de la rangée de tombes où dorment, entre le mur du Kremlin et le mausolée de Lénine, les prédécesseurs du défunt et les grandes personnalités nationales décédées.

Dans son éloge funèbre, prononcé du haut du mausolée de Lénine, entouré de tous les dirigeants du parti et de l'État, M. Gorbatchev a rendu hommage au disparu sans émotion appa-

voir **PAIX** en A 2

AUJOURD'HUI



• CAMARADERIE

Il est certes agréable pour un premier ministre canadien de pouvoir prétendre à l'amitié personnelle du président des États-Unis, mais il est douteux que cette amitié fasse des miracles.

pages A 8 et A 9

SONDAGE DEMAIN
Que pensent les Québécois des Américains?

ROYAL LePAGE

Pour acheter ou vendre une maison: 876-2632

SQ: négociations sans relâche, mais dans l'impatience

Les négociations, entreprises dimanche dernier entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux se poursuivent jour et nuit. Mais les syndicats de la base, peu informés de l'état des négociations, s'impatientent.

ANDRÉ PÉPIN

Enfermées depuis plusieurs jours dans un hôtel de Québec, les deux parties cherchent un terrain d'entente qui mettrait fin aux moyens de pression qu'exercent par les policiers depuis l'été dernier.

Une entente de dernière minute assurerait d'ailleurs la participation de 300 policiers de la région de Québec aux mesures de sécurité qui entoureront la visite prochaine du président américain Ronald Reagan.

Impatients, les policiers de la SQ le sont notamment du fait qu'ils n'ont pas été convoqués en assemblée générale depuis l'été dernier. En effet, depuis l'annonce de la décision du gouvernement, au début de l'été dernier, de soumettre à l'arbitrage les clauses salariales de la convention, les représentants syndicaux réussissent à mobili-

ser leurs membres sans l'assentiment de l'assemblée générale.

C'est ainsi que les policiers ont participé aux différents moyens de pression décidés par le comité de stratégie de leur association. Une ou deux fois par semaine, les délégués syndicaux rencontrent les membres de la base dans chacun des postes de la SQ à travers le Québec pour les encourager à poursuivre leur grève du zèle.

Depuis dimanche dernier, les policiers sont sans nouvelle de leurs délégués. Les parties ont été convoquées d'urgence à Québec au cours de la fin de semaine avec l'ordre formel de ne pas commenter les négociations.

Les deux parties tiennent à conclure une entente avant l'arrivée du président américain. Un comité paritaire, présidé par un professeur de l'École des hautes études commerciales et formé de digueants et de hauts fonctionnaires, tente de rapprocher les parties. Déjà, comme nous l'indiquions dans notre édition d'hier, des propositions fermes ont été faites aux policiers en vue d'améliorer leur caisse de retraite. L'exécutif syndical essaie pour sa part d'obtenir un certain nombre de congés supplémentaires.

NÉGOCIATIONS SUR LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES Radoucie, la CUM cherche à régler avec ses policiers

Moins d'une semaine après avoir déclaré qu'elles ne céderaient pas aux pressions des policiers, les autorités de la Communauté urbaine de Montréal discutent maintenant avec le syndicat de régler d'un seul coup les 44 suspensions et les quelque 1500 dossiers disciplinaires qui ont été ouverts lors du mouvement de contestation de décembre dernier.

ANDRÉ CÉDILOT

dicat pour tenter de régler la question des sanctions disciplinaires. Le directeur de la police Roland Bourget s'est lui aussi adouci, réduisant de dix à deux jours la suspension d'un officier.

Résolus à régler ce conflit qui s'éternise, les administrateurs de la CUM et le directeur de police se sont rendus à la demande du

syndicat de régler d'un seul coup les 44 suspensions et les quelque 1500 dossiers disciplinaires qui ont été ouverts lors du mouvement de contestation de décembre dernier.

Les pourparlers, a-t-on appris, ont commencé vendredi, quelques heures seulement après les conférences de presse qu'ont données coup sur coup le président de la Communauté urbaine de Montréal Pierre Des Marais et son homologue de la Fraternité des policiers, Michel Allard.

Pressions intensifiées

Dans l'intervalle, le syndicat a décidé, comme prévu, d'intensifier ses moyens de pression, ap-

pliquant à la lettre la convention collective et certaines directives du service. Depuis hier, par exemple, les policiers font la tournée des commerces et des établissements licenciés afin de vérifier les permis des tenanciers.

Le syndicat a aussi entrepris une campagne de publicité dans les journaux — des annonces devraient paraître dans les grands quotidiens au cours du week-end — par laquelle on dénonce la détérioration des services policiers. Une réclamation publiée dans un journal local affirme notamment qu'il n'y avait que deux autos-patrouilles pour desservir tout le

nord-ouest de l'île de Montréal, depuis Dollard des Ormeaux jusqu'à l'île Bizard, dans la nuit du 26 février.

Depuis hier, on oppose par ailleurs dans tous les postes de police des affiches qui attaquent la réputation des directeurs de service. Dans un style parfois ironique, on y décrit l'ascension du candidat dans les rangs du service et ses antécédents peu convaincants aux yeux de ses subalternes.

PAIX

SUITE DE LA PAGE A 1

rente en saluant en lui le lutteur infatigable pour les idéaux du communisme.

« Nous ne menaçons personne et personne ne pourra nous dicter sa volonté », a affirmé M. Gorbatchev dans son allocution de huit minutes retransmise par la radio et la télévision. Il s'est engagé à poursuivre une politique de recherche de la paix mondiale et de coopération. En politique intérieure, il a dit qu'il maintiendrait la discipline du parti et de l'État.

Après les cérémonies, M. Gorbatchev s'est entretenu avec les dirigeants politiques venus du monde entier. Il devait en particulier rencontrer le président français François Mitterrand, le premier ministre britannique Margaret Thatcher, le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl et le vice-président américain George Bush.

De son côté, le premier ministre canadien Brian Mulroney a causé de façon informelle avec M. Gorbatchev. M. Mulroney a précisé qu'il a été convenu que leur entretien aura lieu aujourd'hui, juste avant que M. Mulroney quitte Moscou pour rentrer à Ottawa afin de se préparer au « sommet de la Saint-Patrice » avec le président Reagan, à Québec.

M. Mulroney a profité de son séjour à Moscou pour rencontrer M. Mitterrand, Mme Thatcher, le chancelier ouest-allemand Kohl, le vice-président américain Bush, le secrétaire d'État américain George Shultz et le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone qu'il a d'ailleurs invité au Canada.



Quatre édifices détruits, rue Sainte-Catherine

Un incendie qui a nécessité cinq alertes tôt hier matin, rue Sainte-Catherine, à Montréal, a presque complètement détruit quatre édifices de deux étages abritant quatre commerces et une maison de chambres. Personne n'a été blessé, mais les dégâts matériels sont élevés. Le chiffre de \$125 000 a été mentionné. Le feu s'est déclaré peu avant 6 h au 169 est, rue Sainte-Catherine. Les flammes se sont rapidement propagées aux immeubles voisins. Le toit d'un des édifices s'est même effondré. Les pompiers ont mis près de quatre heures à maîtriser l'incendie. Le sinistre — dont l'origine n'est pas connue, mais qui pourrait être d'origine criminelle — a paralysé la circulation rue Sainte-Catherine, entre Saint-Laurent et Sainte-Élizabéth, durant une bonne partie de la journée.

photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

ACCORD

SUITE DE LA PAGE A 1

dont le coût total est évalué à \$1,5 milliard. L'accord sera signé lundi à Québec par le premier ministre Mulroney et le président Reagan. C'est le ministre de la Défense, Erik Nielsen, qui en a fait l'annonce hier à la Chambre des Communes.

L'entente portera le nom d'« Accord sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord et du système d'alerte du Nord ». En Chambre, le ministre Nielsen a dit que le nouveau système « permettra de détecter les avions et les missiles de croisière pénétrant dans l'espace nord-américain à basse et haute altitude ».

Le programme de modernisation comprendra :

- un système de radars ultra-modernes (OTH-B) qui sera mis en place aux États-Unis ;
- le réseau de la ligne DEW sera remplacé pour faire place à un système amélioré qui sera appelé système d'alerte du Nord (NWS). Le nouveau réseau de détection lointaine avancée inclura 47 stations au Canada ;

■ un système de surveillance qui sera fourni par les appareils américains AWACS.

Le coût de modernisation de la ligne DEW coûtera à elle seule \$1,5 milliard. Les États-Unis et le Canada se partageront les dépenses à raison de 60 et 40 p. cent respectivement.

Le programme de modernisation signifie que le réseau CADIN-Pinetree sera démantelé. Le coût des dépenses sera absorbé par les États-Unis et le Canada dans la proportion de 55 et 45 p. cent.

Devant le Parlement, le ministre Nielsen a voulu faire taire les critiques de l'opposition. « Qu'il n'y ait pas de malentendu, a-t-il dit. En concluant cet accord, le Canada a bel et bien accru sa souveraineté ».

Libéraux et néo-démocrates craignent que le Canada ne s'engage trop auprès des Américains et ne participe à la « guerre des étoiles » avec ce nouveau réseau de radars.

M. Nielsen a déclaré : « J'aimerais préciser que ces radars ne sont conçus ni mis en place aux fins de détection des missiles balistiques ou tout autre développement dans l'espace ».

Les négociations pour le renouvellement de la ligne DEW

avaient été entreprises de façon intensive par le gouvernement Trudeau il y a trois ans. Le ministre Nielsen l'a rappelé hier.

Dans un communiqué émis en fin d'après-midi hier, le ministère de la Défense insiste sur les retombées industrielles de cet accord.

La majeure partie des retombées économiques au Canada vient de la modernisation du réseau de la ligne DEW. Ce système de radars a été construit à la fin des années 1950 et il a été jugé désuet et totalement inefficace dans un rapport du Sénat.

D'après le document publié hier, le Canada se chargera de la gestion globale, de la conception et de la mise en place du système d'alerte du Nord (NWS).

Selon Ottawa, le programme de modernisation sera mis en place sur une période de huit ans. Il permettrait de créer des emplois pour 11 500 années-personnes, dont 7 300 dans le secteur des communications et 4 200 dans le secteur de la construction.

La Défense indique que \$220 millions seront dépensés dans le secteur des communications et \$395 millions pour la conception

et la construction du nouveau système NWS.

Le démantèlement du réseau CANDIN entraînera la mise à pied de plusieurs personnes et le document fédéral se borne à dire qu'Ottawa cherchera à minimiser « l'impact négatif socio-économique ». Selon certains rapports publics, 1 600 employés civils seraient touchés par l'abandon de ce système.

Le réseau CANDIN, appelé aussi Pinetree parce qu'il est installé le long de la ligne des arbres, a été bâti dans les années 1950. Il comprend 24 stations dont cinq au Québec, soit à Senneterre, Chibougamau, Moisie, Mont Apica et Lac St-Denis.

Son entretien coûte \$150 millions par année et est jugé trop élevé.

Le système d'alerte du Nord comprendra 13 stations de radars à longue portée, quasi-automatiques, dont 11 installées au Canada, et 39 stations de radars automatiques à courte portée, dont 36 en sol canadien.

Les radars terrestres seront répartis d'un bout à l'autre du Grand Nord, de l'Alaska au Labrador en passant par l'Arctique canadien.

ARCAND

SUITE DE LA PAGE A 1

du moins pas une mesure disciplinaire autorisée par la convention collective.

L'arbitre ajoute qu'en vertu de la convention collective, il n'a pas les pouvoirs d'ordonner la réaffectation de Louise Arcand à l'émission Ce soir. « Le droit d'être traité sans discrimination n'entraîne pas forcément celui d'être réaffecté comme animateur d'une émission à l'expiration d'un premier contrat d'affectation ».

Pour ce qui est des dommages-intérêts, l'arbitre reporte sa décision à plus tard, après que chacune des parties aura eu l'opportunité de faire valoir ses prétentions là-dessus. Par ailleurs, il indique qu'il y a d'autres forums qui ont juridiction sur les dommages que cette décision de Radio-Canada a pu causer à la plaignante.

On sait que Louise Arcand a déposé une plainte devant la Commission des droits de la personne.

Un dernier élément de la décision de l'arbitre confirme la juridiction du Syndicat des Journalistes de Radio-Canada sur Louise Arcand. Radio-Canada avait longuement contesté cette

juridiction et avait demandé le rejet de la cause sur ce point.

On se souvient que l'été dernier, Louise Arcand, 40 ans, était remplacée comme animatrice du téléjournal de 18 heures Ce soir par Marie-Claude Lavallée, 28 ans. Lorsque Mme Arcand avait demandé à son supérieur Jean Gobeil de lui expliquer les motifs de sa décision, M. Gobeil lui avait dit qu'il voulait « donner une image jeune à l'information ».

Devant l'arbitre, M. Gobeil n'a pas nié avoir prononcé ces mots. Le procureur de Radio-Canada a toutefois plaidé que le sens de cette phrase pouvait porter à interprétation.

L'arbitre écrit : « J'avoue que j'ai peine à imaginer, surtout dans le contexte où cette phrase fut prononcée (au cours d'une explication justifiant la décision de remplacer une animatrice de 40 ans par une autre âgée de 28 ans) qu'on pouvait référer à un rajeunissement technologique. Les nouveautés techniques à la disposition du service de l'information avaient d'ailleurs été déjà implantées, surtout depuis l'existence d'un nouveau studio attenant à la salle des nouvelles. Bref, à moins de refuser de donner aux mots leur sens commun, je conçois difficilement qu'on puisse interpréter cette phrase

sans référence à l'âge de la plaignante ».

Par ailleurs, l'arbitre considère que la mesure disciplinaire n'a pas été démontrée. « Je suis plutôt enclin à croire que les véritables causes de la décision de l'employeur étaient qu'on estimait que Marie-Claude Lavallée était supérieure à Louise Arcand. J'ai déjà exprimé que la preuve m'avait persuadé que l'un des motifs (non pas nécessairement le seul) pour lesquels on lui avait préféré Marie-Claude Lavallée était son âge, ce en quoi la convention collective était violée. Mais cette violation n'affecte pas ipso facto la nature disciplinaire ou non de la décision. Il s'agissait à mon avis d'une décision administrative qui, bien que comportant un aspect discriminatoire, ne devenait pas pour autant disciplinaire ».

L'arbitre ajoute qu'il peut arriver qu'une mesure disciplinaire soit fondée sur de la discrimination ; mais que ce n'est pas parce qu'une décision est discriminatoire qu'elle devient nécessairement disciplinaire.

En juin dernier, Mme Arcand a refusé les offres que lui faisait le directeur du service de l'information, M. Pierre O'Neill, de retourner animer le téléjournal du midi ou celui du week-end, en conservant le même salaire.

Cela aurait été une rétrogradation, a-t-elle dit, puisqu'elle avait déjà occupé ces deux postes. Elle a finalement été affectée à la lecture des bulletins le soir à la radio et son salaire a diminué de \$11200.

La direction de l'Information à Radio-Canada a refusé de faire des commentaires hier soir, en disant que le jugement était très long et qu'il fallait l'étudier soigneusement. Par ailleurs, Mme Louise Arcand est actuellement en vacances au Mexique et n'a pu être jointe.

De son côté, le Syndicat des Journalistes de Radio-Canada se réjouit que Louise Arcand ait eu gain de cause. « C'est la première fois qu'un arbitre reconnaît la discrimination fondée sur l'âge », de dire la présidente Michèle Descent. Elle a ajouté que le fait que l'arbitre reconnaisse la juridiction de son syndicat sur tous les travailleurs de l'information à Radio-Canada est une victoire importante.

« Cela signifie que nous allons pouvoir défendre Richard Vigneault », dit-elle. On sait que M. Vigneault, un pigiste, a été congédié il y a deux mois pour avoir refusé qu'on ampute une interview qu'il avait faite du président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, à la suite des coupures budgétaires.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE A 1

étrangères Vahit Halefoglou, en visite à Moscou pour les funérailles de Constantin Tchernenko.

À Moscou, le premier ministre Mulroney a exprimé ses regrets, hier, au premier ministre turc Turgut Ozal, lors de la réception qui faisait suite aux obsèques.

M. Yilmaz a également rappelé qu'après le procès en France des Arméniens accusés de l'attentat à l'aéroport d'Orly, plusieurs pays « et spécialement le Canada » avaient été mis en garde contre la possibilité de nouveaux attentats arméniens.

Selon lui, il n'est pas possible, dans ces conditions, d'affirmer que les mesures de sécurité prises à l'endroit de notre ambassade à Ottawa avaient atteint un degré suffisant ».

Interrogé à sa sortie des Communes, M. MacKay a reconnu qu'une étude effectuée par la Gendarmerie royale du Canada avait été remise au gouvernement en juin ou juillet 1984.

L'analyse de ce document se poursuit et le cabinet n'en a pas encore été saisi, a-t-il dit. M. MacKay a indiqué qu'il allait maintenant hâter la mise en œuvre des recommandations de la police.

Selon son prédécesseur libé-

ral, Robert Kaplan, le rapport de la GRC proposait de renforcer le dispositif de sécurité entourant les missions étrangères dans la capitale fédérale.

Tout en demeurant évasif, le ministre de la Défense Erik Nielsen a soutenu en Chambre que « certaines mesures » avaient été adoptées par le gouvernement depuis son accession au pouvoir en septembre.

Le Solliciteur général a par ailleurs blâmé l'incurie de l'administration précédente dans ce dossier : « Ils ont eu plusieurs années de pouvoir quasi ininterrompu », a-t-il lancé, « et ils nous ont laissé un bien triste héritage dans le domaine de la sécurité comme dans celui de l'économie ».

S'insurgeant contre cette affirmation, M. Kaplan a dit qu'il ne voyait pas comment M. MacKay pouvait se défaire de ses responsabilités de cette manière.

« Lorsque j'ai commandé ce rapport, j'avais prévu l'octroi de crédits supplémentaires pour que nous ayons les fonds disponibles le moment venu. Qu'a-t-il fait ? Je ne sais pas », a déclaré M. Kaplan.

Dans son rapport de 1983-84, le Solliciteur général de l'époque proposait effectivement l'allocation d'une somme de \$14 millions de plus que prévu antérieurement pour la surveillance des missions diplomatiques.

gageait des conversations, qui portaient toutes, comme on pouvait s'y attendre, sur les événements de mardi.

« Nous sommes surpris, mais fiers », a déclaré avec un grand sourire Kezork Koussaogli, entouré de plusieurs amis arméniens qui paraissent tout aussi réjouis que lui, dans son garage de Notre-Dame-de-Grâce, où Noubarian et Marachelian avaient travaillé pendant un certain temps.

Pour sa part, Hasnik Kanadjian, qui vit dans l'immeuble qu'habitait Noubarian, a déclaré : « Je me suis senti heureux et fier en apprenant la nouvelle. »

Quant au Rév. Armen Ishkanian, de l'église arménienne Sourp Hagop, qui compte quelque 12 000 fidèles, il s'est dit « extrêmement attristé » de l'attaque perpétrée contre l'ambassade de Turquie. Il connaissait Noubarian depuis cinq ans environ : « Il venait de temps en temps à l'église, mais c'était surtout pour profiter des installations du centre communautaire. Il n'était pas particulièrement pieux », a-t-il dit.

TERRORISTES

SUITE DE LA PAGE A 1

M. Coskun Kirca, l'ambassadeur, qui s'était infligé de graves blessures en sautant du deuxième étage pour échapper aux agresseurs, a dû être opéré hier pour de multiples fractures. L'intervention a été « sérieuse », mais son état est considéré comme satisfaisant, affirmait hier l'hôpital Général d'Ottawa dans une déclaration laconique.

Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises pour empêcher les badauds, tout comme les journalistes, d'approcher des suspects, qui avaient été amenés au palais de justice près de deux heures avant leur comparution. À la dernière minute, les services de sécurité ont même fait changer la salle d'audience, faisant passer tous les spectateurs par un détecteur de métal.

Entre-temps, au sein de la communauté arménienne de Montréal, un sentiment de fierté, mêlé parfois de regret, se dé-

à trois chiffres à quatre chiffres

La Quotidienne Tirage d'hier 484 5609

LA MÉTÉO

DATE: JEUDI 14 MARS 1985
AUJOURD'HUI: Min.: -6° Max.: 2°
QUELQUES AVERSES DE NEIGE FONDANTE
DEMAIN: NUAGEUX ET ÉCLAIRCIES

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Albion	-12	0	Neige
Orléans	-6	2	Neige fond.
Laurentides	-6	0	Faible neige
Capitale de l'Est	-5	2	Nu., n. fon.
Mauricie	-6	0	Nu., fa. nel.
Québec	-3	2	Nu., n. fon.
La-Saint-Jean	-6	0	Nu., fa. nel.
Rimouski	-4	0	Nu., neige
Gaspésie	-2	0	Nel. 5-10 cm
Bas-Caraïbe	-2	0	Nu., neige
Saguenay	-2	0	Nu., 5-10 cm

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	0	10	
Edmonton	-2	4	
Regina	-8	2	
Winnipeg	-4	4	
Toronto	0	4	
Fredericton	3	6	
Halifax	2	3	
Charlottetown	0	3	
Saint-John	-2	0	

États-Unis

	Min.	Max.	N.	Max.
Boston	-4	12	N.-Orléans	1 15
Buffalo	-1	11	Pittsburgh	0 13
Chicago	0	9	S. Francisco	6 13
Miami	17	28	Washington	7 16
New York	7	13	Dallas	14 17

les capitales

	Min.	Max.	N.	Max.
Amsterdam	-2	7	Madrid	1 15
Athènes	-6	11	Moscou	-5 2
Acapulco	—	—	Mexico	11 24
Berlin	-3	3	Oslo	-1 5
Brazzaville	-2	5	Paris	1 8
Buenos Aires	-2	30	Rome	5 13
Copenhague	-19	30	Séoul	1 8
Genève	0	6	Stockholm	2 4
Hong Kong	13	15	Tokyo	4 10
La Caire	18	25	Trinidad	—
Lisbonne	9	19	Vienne	-2 2
Londres	2	8		

Le fils d'un dépanneur abattu lors d'un vol à main armée

■ Une tentative de vol à main armée, survenue hier soir dans un dépanneur de la métropole, a eu des conséquences tragiques lorsque les assaillants ont abattu de deux projectiles le fils du propriétaire.

RONALD WHITE

Vers 18 h 30, deux cambrioleurs armés se sont présentés au dépanneur Anibal Tavares, situé au 3917 rue Laval. Le fils du propriétaire, Emmanuel, 19 ans, était seul dans le commerce, tandis que sa famille était dans le logis situé à l'étage supérieur.

Selon les policiers, lorsqu'il a compris qu'il était victime d'une attaque à main armée, le jeune homme a actionné le bouton d'une sonnette d'alarme qui relie le dépanneur au logement de la famille. Puis, il a empoigné un bâton de baseball, placé sous le comptoir, afin de résister aux malfaiteurs.

C'est alors que M. Anibal Tavares et son épouse, ainsi que leur fils Anibal, 18 ans, et leur fille Elizabeth, 14 ans, ont entendu deux coups de feu dans le dépanneur. Au moment où M. Tavares est arrivé dans son commerce, il a vu son fils écrasé au sol, baignant dans son sang et respirant bruyamment. Les deux bandits, âgés de 18 à 20 ans, étaient déjà disparus, sans apporter leur butin.

Touché dans la région du cœur

Peu de temps après, les policiers sont arrivés sur les lieux et ont tenté en vain de réanimer Emmanuel. Il est décédé immédiatement après, des suites de sa blessure dans la région du cœur. Un second projectile l'a atteint à la cuisse. Les médecins n'ont pu que constater son décès à son arrivée à l'hôpital Hôtel-Dieu, vers 19 h 30.

La police n'a procédé à aucune arrestation et ne possède qu'une vague description des assaillants, dont l'un serait grand et vêtu de gris. Ce sont les sergent-détectives Jacques Grondines et André Ménard, de la section des homicides de la police de la CUM, qui mènent enquête.

Les voisins des Tavares, rassemblés devant le logis de la famille, étaient en émoi hier soir. Plusieurs d'entre eux pleuraient



photo LA PRESSE

Le jeune Tavares dans une photo prise l'an dernier.

à chaudes larmes lorsqu'ils ont appris la mort du jeune homme, étudiant en première année d'économie à l'université McGill.

Emmanuel travaillait quotidiennement dans le commerce familial afin d'aider ses parents. Il devait fêter son vingtième anniversaire le 21 mars. Son meurtre est le 8e à survenir cette année sur le territoire de la police de la CUM.



photo Denis Courville, LA PRESSE

Les ambulanciers transportent la dépouille du jeune Emmanuel Tavares, abattu d'un projectile dans la région du cœur.

Lortie peut aller en appel

■ Les avocats du caporal Denis Lortie ont obtenu hier l'autorisation d'en appeler du verdict de culpabilité prononcé contre leur client en rapport avec la fusillade du 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale.

Lortie a été reconnu coupable par un jury le 13 février dernier sous trois chefs d'accusation de meurtre avec préméditation.

Il a été condamné à une peine ferme de 25 ans pénitencier.

Les deux appels ne seront pas débattus avant plusieurs mois.

40 minutes pour une exécution au Texas

■ HUNTSVILLE, Texas (AFP) — Un condamné à mort a été exécuté mercredi par injection mortelle dans la prison de Huntsville, après plusieurs tentatives infructueuses de la part du personnel médical pénitentiaire pour réussir la piqûre.

Le condamné, Stephen Peter Morin, âgé de 37 ans condamné à mort dans deux États pour trois meurtres, est mort 40 minutes après la première tentative d'injection du mélange mortel. Le personnel de la prison a dû s'y reprendre à plusieurs reprises pour réussir la piqûre, après avoir essayé successivement les veines des bras et des jambes.

Selon un porte-parole de la prison, les veines du condamné étaient dures probablement en raison de son passé de drogue ou d'autres problèmes psychologiques. Il s'agit du deuxième condamné à mort exécuté au Texas depuis le début de l'année et de la 40ème exécution aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort par la Cour suprême en 1976.

10 ans de baigne pour un sein dévoré de jalousie

■ VIENNE (Reuter) — Un tribunal de Vienne a condamné hier à dix ans de prison un ouvrier d'imprimerie qui s'était vengé de son ancienne petite amie en lui arrachant, dévorant de jalousie, le bout d'un sein.

Par une chaude journée de juillet, Alfred Ullrich, avait surpris la jeune fille en train de faire l'amour avec un autre homme. Il a proprement assommé son rival puis s'est jeté sur la femme pour la mordre au sein.

La sentence des juges lui fut délivrée pour tentative de meurtre et mutilation sexuelle. Il devra en outre être interné dans un établissement psychiatrique.

La Ville peut garder ses secrets sur le sol des carrières Miron

■ La Ville de Montréal peut garder ses secrets, avec la bénédiction de la loi d'accès à l'information. Le conseiller municipal Michael Fainstat ne connaît jamais la nature des sols de la carrière Miron, acquise par la Ville en juin 1984. En fait, il n'aura droit qu'à la table des matières et à quelques pages des documents qu'il réclamait.

MARIANE FAYREAU

Mais la Ville est revenue sur une décision antérieure et lui remettra aussi un rapport qui s'apparente à « un modèle d'appel d'offre pour d'éventuels exploitants du site d'enfouissement sanitaire », selon les termes de la Commission d'accès à l'information.

Le conseiller Fainstat, du RCM, réclamait trois documents ayant trait à la carrière Miron : un rapport de la firme Envirobec (1980) jusqu'au 1er juillet 1986. Cet article permet de refuser l'accès à un document daté de plus de deux ans lors de l'entrée en vigueur de la loi.

— La lettre de trois pages accompagnant le rapport Lalonde,

firmes Foratek International, de février 1984, comportant cinq annexes.

La Ville de Montréal avait commandé ces rapports, payés par les deniers publics, en vue de savoir à quoi s'en tenir sur le site de la carrière Miron et les activités qu'elle pourrait y tenir.

Fainstat devant la Commission d'accès

Le conseiller Fainstat, pas plus que les autres conseillers municipaux, n'y avait eu accès. Après une demande formelle en vertu de la loi, la Ville les lui a refusés. Il a porté ce refus en appel devant la Commission d'accès à l'information qui rendait sa décision la semaine dernière.

— La CAI estime que la Ville peut se prévaloir de la discrétion accordée par l'article 176 de la loi pour refuser l'accès au rapport Envirobec (1980) jusqu'au 1er juillet 1986. Cet article permet de refuser l'accès à un document daté de plus de deux ans lors de l'entrée en vigueur de la loi.

— La lettre de trois pages accompagnant le rapport Lalonde,

Valois de 1984, était adressée au surintendant à l'élimination des déchets de la Ville. La Ville est prête à en communiquer la première page mais non les deux autres. La commission lui donne raison, estimant que ces pages contiennent des recommandations au sens de l'article 37 de la loi : « un organisme peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de 10 ans, par un consultant ou un conseiller sur une matière de sa compétence. »

— Les rapports Lalonde Valois et Foratek devaient aider la Ville à prendre une décision face à la carrière Miron qu'elle s'appropriait à acheter. Le premier s'apparente à un appel d'offres, selon la CAI, et sera remis au conseiller.

— Le rapport Foratek brosse un tableau très large, selon la commission, de l'aménagement et de l'exploitation du site Miron, des modes alternatifs de mise en valeur et donne des avis sur son exploitation avec des estimés de coûts-bénéfices.

La commission reconnaît qu'il

y a là des renseignements financiers et techniques dont la divulgation pourrait nuire aux négociations de la Ville avec d'éventuels exploitants. De plus, une partie des informations vient de la compagnie Miron qui les traite de façon confidentielle, admet la commission.

Si bien que le conseiller Fainstat ne pourra avoir accès qu'aux sept premières pages de ce rapport Foratek, ainsi qu'à la table des matières. La Ville lui remettra également deux annexes qui accompagnaient ce rapport.

M. Fainstat a insisté sur le fait qu'on ne peut refuser de divulguer un renseignement lorsqu'il permet de confirmer l'existence d'un risque pour la santé ou pour l'environnement (article 26 de la loi). La commission dit avoir tenu compte de cette disposition « et constate qu'elle ne s'applique pas ».

C'est la commissaire Caroline Pestiau qui a rendu la décision. Lors de l'audition, la Ville de Montréal s'était fait représenter par un avocat tandis que M. Fainstat était seul.

Le sabot de Denver a rapporté \$1,6 million

■ C'est en juillet 1983 que l'utilisation du « sabot de Denver » a fait son entrée dans les mœurs du contentieux municipal de Montréal. Depuis, « la greffe du sabot » a rapporté « directement » \$1 600 000. Il faut rappeler que l'introduction, à Montréal, du « sabot de Denver », a été d'un bout à l'autre l'affaire exclusive du contentieux !

CONRAD BERNIER

Le directeur-adjoint du contentieux municipal, Me Jules Allard, estime que l'efficacité du sabot a été double : « Son utilisation, c'est sûr, a d'abord permis de nettoyer des dizaines de milliers de vieux dossiers et de récupérer, depuis juillet 1983, pour \$1 600 000 d'amendes impayées. Il reste à peu près 50 000 de ces dossiers de contrevenants chroniques dans nos classeurs. Mais le grand mérite du sabot, c'est d'avoir déclassé les cervelles et modifié les comportements, soutient Me Allard. À ce chapitre-là, la rentabilité indirecte de l'utilisation du sabot a été cinq fois supérieure à sa rentabilité directe de \$1 600 000. »

En bref, maintenant, de plus en plus d'automobilistes, dont l'allergie aux contraventions n'a pas diminué pour autant, préfèrent les payer sur-le-champ ou dans les délais prévus plutôt que de se voir livrer un mandat de saisie ou greffer un sabot. À preuve, au cours des trois premiers mois de l'utilisation du sabot — juillet, août et septembre 1983 — on en a posé 4 000, alors qu'on en a posé seulement 500 au cours des deux premiers mois de 1985. Enfin, au seul chapitre de la diminution des frais d'administration du système — celui-ci a enfin retrouvé une crédibilité — ça roule superbement !

« L'opération-sabot », qui avait démarré en juillet 1983 avec des allures de safari infernal, s'est civilisée depuis quelques mois. Par suite d'une directive du contentieux, les huissiers mettent maintenant des gants, livrent plus de mandats de saisie et posent moins de sabots. Que personne ne s'y trompe : c'est toujours la même main de fer, mais concentrant ses muscles et sa force dans un gant de velours... d'avis et de mandats de saisie !

« Nous avons compris, explique Me Allard, qu'il fallait baliiser l'opération, la rendre moins agressive, sauf dans les cas où la présomption de mauvaise foi est éclatante. Tout cela était possible parce que le cadre juridique de l'opération avait été rigoureusement précisé et parce que les cas problèmes avaient considérablement diminué. » Enfin, Me Allard conclut que le « système du sabot » passera comme beaucoup de systèmes. Aussi croit-il que le système idéal, parce que moins coûteux, plus radical et plus efficace, serait celui qui permettrait de bloquer le renouvellement des permis de conduire et des assurances-automobile aussi longtemps qu'un dossier informatisé signalerait des contraventions impayées.

Huissiers déboutés

■ Le bureau d'huissiers Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier et Associés, qui en avait appelé, devant le directeur du Bureau d'administration de la loi sur les huissiers, de deux décisions rendues par les notaires Claude Dufour et Ronald Chassé, viennent d'être déboutés de ce pourvoi, de façon finale, par Me Georges Gendron.

Dans un cas, les notaires montréalais avaient réduit respectivement de \$2 023,51 à \$499,46, et de \$491,76 à \$174,46 les factures envoyées à MM. Ricky Deraiche et Frank Jeudi, comme comptes globaux d'honoraires et de débours dans l'exécution de nombreux mandats émis contre eux par la Cour municipale de Montréal, alors que sévissait l'épidémie, si l'on peut dire, de sabots de Denver.

DATE DE PUBLICATION: LE SAMEDI 23 MARS

DATE DE TOMBÉE: LE MERCREDI 13 MARS

À L'OCCASION DE LA SEMAINE DE L'HABITATION, PLACEZ UNE ANNONCE DANS NOTRE CAHIER SPÉCIAL INTITULÉ:

HABITAT

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT:
PUBLICITÉ DE DÉTAIL: 285-7202
PUBLICITÉ GÉNÉRALE: 285-7306

la presse

Bisbille au PLQ de Maisonneuve

La bisbille gronde dans les rangs libéraux provinciaux du comté de Maisonneuve. L'exécutif local s'insurge contre des permanents du PLQ qui ont décidé de favoriser le choix d'une candidate en vue de l'opposer à la députée péquiste, Louise Harel, lors des prochaines élections générales.

La candidature de la journaliste du Journal de Montréal, Monelle Saindon, est loin de faire l'unanimité au sein des troupes libérales. Même si certains mandataires de la rue de Gaspé soutiennent que Mme Saindon aurait de bonnes chances de remporter la victoire contre Mme Harel.

Lors de la réunion de mise en candidature qui aura lieu à la fin d'avril dans ce comté de l'Est de Montréal, Mme Saindon devra affronter un candidat de taille. Il s'agit de l'avocat Yvan Nolet, qui a remis sa démission comme président quand il a décidé de briguer cette investiture. Ce dernier a d'ailleurs l'appui de la grande majorité des membres de l'exécutif de Maisonneuve.

Quatorze des 17 membres du bureau de direction de cette circonscription ont adopté en début de semaine une résolution, qui sera transmise aux dirigeants du PLQ, et dans laquelle ils soutiennent la candidature du jeune avocat. Le texte est ainsi formulé: « Nous appuyons sans réserve la candidature de Me Yvan Nolet en vue de la convention qui devra être tenue sous peu. Nous le considérons comme un candidat dévoué, honnête et compétent. Sa profession d'avocat, acceptant des bénéficiaires de l'aide juridique, l'a sensibilisé aux problèmes sociaux que vit notre communauté et le rend apte à mieux la servir ».

Seulement deux membres de l'exécutif ont donné leur appui à Mme Saindon alors qu'un autre a décidé d'observer la plus stricte neutralité.

Plusieurs militants locaux refusent d'accepter cette « sorte de parachutage » concernant la candidature de Mme Saindon, même si cette dernière habite elle aussi le comté. En fait, on assiste à une véritable levée de boucliers contre ceux qui voudraient imposer Mme Saindon. D'aucuns y voient même l'ingérence et le mépris professés à l'endroit de la base par les hommes identifiés au nouveau règne de Robert Bourassa.

Lettre à Mme Robic

Le président de l'association, Paul Portugais, a donc décidé de faire parvenir une lettre de protestation à la présidente du PLQ, Louise Robic, dans laquelle il s'interroge sur les procédés qui ont cours depuis quelques temps dans le parti.

Dans son préambule, M. Portugais souligne que les organisateurs libéraux, en dehors des périodes électorales, ont tou-



Jacques Bouchard

jours voulu rassurer les associations de comté, en affirmant qu'ils n'interviendraient jamais dans le choix des candidats sans les avoir consultés... Pas plus qu'ils n'imposeraient aux associations l'acceptation d'un candidat, aussi prestigieux soit-il, sans le consentement de l'exécutif de ces mêmes associations.

Le président fait ainsi état d'un malaise qui semble s'être généralisé au PLQ depuis que ce parti paraît assuré, du moins selon les sondages, de reprendre le pouvoir. « Comment peut-on expliquer ce revirement de position depuis quelque temps, notamment dans Rosemont, Bourget, Lafontaine et Maisonneuve? Quels en sont les motifs », s'interroge M. Portugais.

S'il est vrai que les libéraux du comté ont déjà recherché une candidature féminine, ceux-ci n'ont jamais demandé aux dirigeants ou aux organisateurs du PLC de prendre cette responsabilité à leur place.

M. Portugais ne veut pas diviser les membres du PLQ de son comté qui doit s'unir pour affronter le PQ. Mais il désire que la base de son comté soit respectée et qu'elle puisse élire démocratiquement son représentant.

Certains reprochent aussi aux « organisateurs » de la campagne de Mme Saindon d'avoir distribué assez généreusement les cartes de membre en vue de « pacter » l'assemblée d'investiture. Une méthode qui a déjà été utilisée et favorisée par les permanents du PLQ pour faire passer les candidats de leurs choix dans d'autres circonscriptions.

Prof de droit

La politique à de justes retours des choses qui sont parfois assez amusants.

Avant d'être élu député conservateur dans le comté fédéral de Verchères, l'avocat Marcel Danis était titulaire d'un cours de droit à l'université Concordia. Ayant depuis obtenu le poste de vice-président de la Chambre des Communes, il jouit d'un congé sans solde de cette université pour une période de quatre ans. Mais il a conservé le privilège de donner un cours, le lundi soir, dans cette institution montréalaise.

C'est John Roberts, l'ex-ministre libéral et candidat défait à la direction du PLC contre John Turner, qui a été nommé titulaire de ce cours de droit qui était donné par Me Danis depuis 1968.

C'est sûrement moins payant qu'un portefeuille ministériel. Mais avec sa pension d'ex-parlementaire, c'est sûrement un revenu d'appoint que M. Roberts apprécie pour arrondir ses revenus et boucler son budget de la fin de mois.

PRÉSIDENT DU COMITÉ SUR L'EMPLOI DES JEUNES

Clair a lui-même demandé à être soulagé, soutient Lévesque

■ QUEBEC — Le ministre Michel Clair a bel et bien été soulagé de la présidence du Comité ministériel sur l'emploi des jeunes. Mais, a affirmé hier le premier ministre, c'est Michel Clair qui le lui a demandé.

YVON LABERGE de notre bureau de Québec

René Lévesque l'a dit en conférence de presse et il l'a répété à l'Assemblée nationale: les deux hommes ont fait le tour de leur jardin lors d'un tête-à-tête au Lac Delage et la conclusion a été tirée par M. Clair lui-même.

Les faits se présentent ainsi, selon la version de M. Lévesque. Le ministre Clair porte trois chapeaux: celui de président du Conseil du Trésor — cela implique les négociations des secteurs public et para-public et les crédits budgétaires —, celui de ministre responsable de l'Année internationale de la jeunesse et, enfin, celui de la présidence du Comité ministériel sur l'emploi des jeunes.

Une partie de son mandat au Conseil du Trésor — l'administration budgétaire — revêt une importance assez capitale en raison de la marge de manoeuvre plutôt mince du gouvernement. D'autre part, les recontres que tiennent le gouvernement et les syndicats au sujet du mode de négociation dans les secteurs public et para-public vont, espère M. Lévesque, aboutir. Dans ce contexte, le dossier reviendra donc à Michel Clair et ce n'est pas une mince tâche.

Par ailleurs, explique encore le premier ministre, l'Année internationale de jeunesse prendra vraiment son envol avec l'arrivée des belles saisons — printemps et été.

En conséquence de quoi, M. Clair, pour se consacrer à ses deux autres charges, aurait dit à

M. Lévesque — toujours selon la version du premier ministre — de lui trouver un remplaçant à la présidence du Comité ministériel sur l'emploi des jeunes.

« Je pense, a déclaré hier le premier ministre, que c'était très simplement une honnête conclusion de quelqu'un qui se sentait, comme cela arrive, surchargé. »

En définitive, M. Lévesque explique que cela n'a rien à voir avec les rumeurs qui circulent dans la Vieille capitale d'une seconde rebuffade, après que M. Lévesque eut pris en main les négociations pour arriver à un nouveau mode de négociation dans la fonction publique. Encore qu'il reconnaisse avoir hâte de revenir

aux dossiers qui sont généralement les siens.

Reste que le successeur de M. Clair n'est pas nommé et on ne connaît pas le nom de celui qui assure l'intérim. Une chose est au moins certaine, par contre, c'est que le mandat du Comité ministériel sur l'emploi des jeunes est en transformation, comme l'a indiqué le premier ministre en réponse à une question de l'opposition hier.

« Il y a un mandat, mais il est en voie, jusqu'à un certain point, de transformation. Justement pour accélérer les choses et essayer de travailler plus concrètement sur les problèmes pressants (des jeunes). »

Dans un autre ordre d'idées, en conférence de presse hier, le premier ministre a précisé que, dans le dossier de la péréquation, son gouvernement ne demandait pas à Ottawa de lui verser les \$750 millions qu'il estime que la loi fédérale fait perdre au Québec pour les deux prochaines années. Il a parlé encore une fois d'équité mais se refuse à divulguer les demandes exactes du Québec.

Par contre, il reconnaît que les négociations sont en cours et il attend avec impatience une réponse de son homologue fédéral au sujet de ce qui pourrait ressembler à un nécessaire glaçage sur le prochain budget du ministre québécois des Finances.

Les indépendants subissent le poids de l'isolement à l'Assemblée nationale

■ QUEBEC — Les députés indépendants regroupés au sein du Groupe de parlementaires indépendants sont maintenant à même de constater leur isolement à l'Assemblée nationale. Surtout quand arrivent les dernières minutes de la période de questions.

YVON LABERGE de notre bureau de Québec

Ainsi, hier, les 45 minutes allouées au dialogue quotidien entre l'opposition et le gouvernement ont été monopolisées à la fois par l'opposition officielle et par le gouvernement.

De ce fait, de questions principales en questions complémentaires et en questions de règlement, les deux groupes parlementaires — les péquistes et les libéraux — n'ont donné aucune chance à l'opposition circonstancielle de se

faire entendre. Et ce, surtout quand on sait que les questions posées par les députés d'arrière-ban ministériels à leurs collègues ministres sont, dans le langage parlementaire, des questions bien plantées qui amènent souvent de fois des réponses qui s'apparentent à une déclaration ministérielle.

Et hier, le leader parlementaire des indépendants, le député Guy Bisillon (Sainte-Marie) n'a pas manqué de le signaler au président de l'Assemblée nationale après que ce dernier n'eut pas accordé le droit de question (!) à son collègue Pierre de Bellefeuille (Deux-Montagnes), faute de temps.

« L'objectif d'une période de questions, a déclaré le député Bisillon, est d'interroger le gouvernement. Est-ce que je pourrais vous faire remarquer que, de façon régulière, vous accordez à

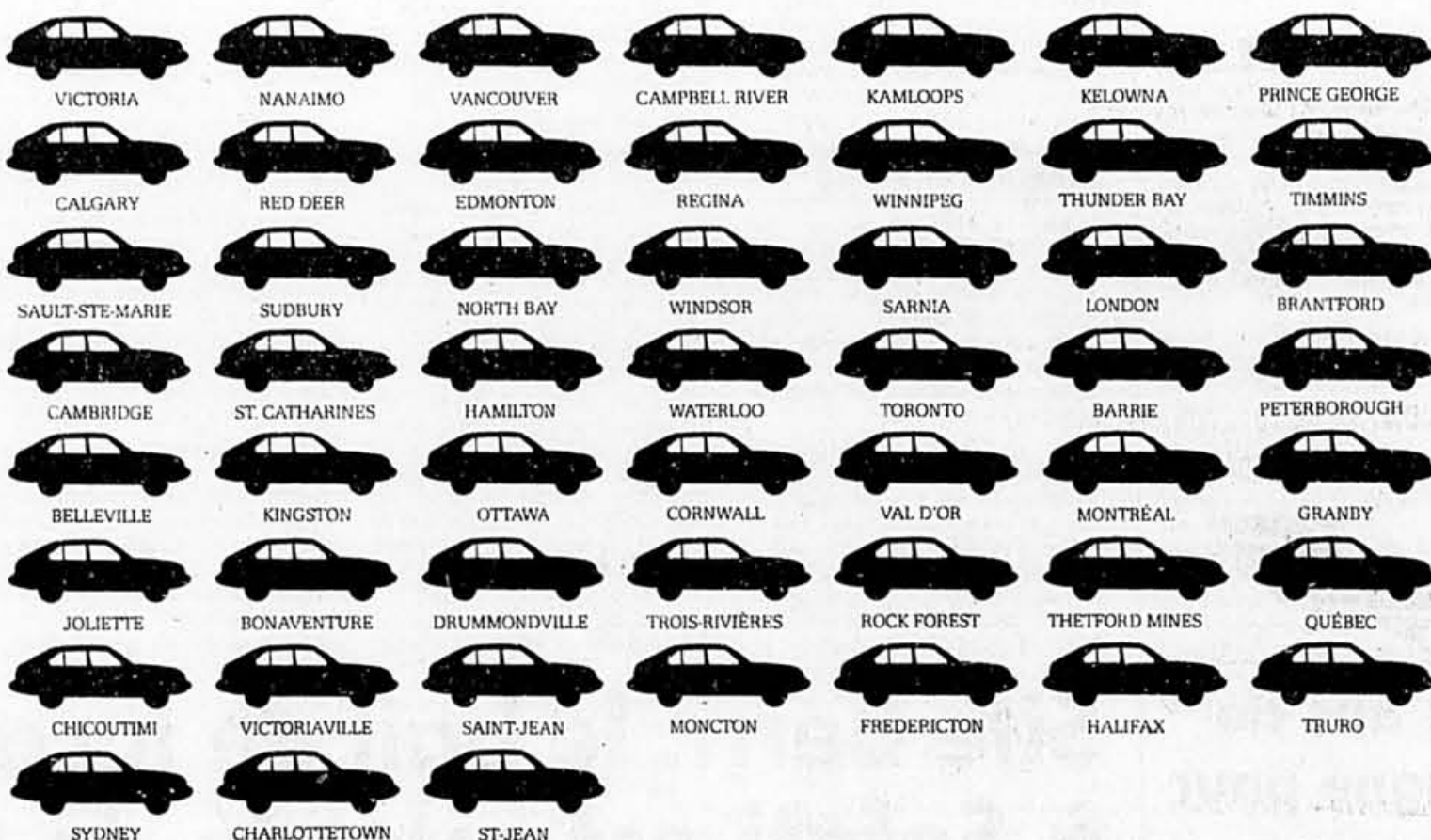
chaque séance une question aux membres du groupe ministériel et que, bien souvent, les questions posées feraient beaucoup plus l'objet d'une déclaration ministérielle. »

Cela étant dit, a précisé M. Bisillon, si tel était le cas, cela permettrait à ceux qui veulent vraiment poser des questions au gouvernement de pouvoir le faire.

Or, si on se fie à la déclaration du président Richard Guay, les indépendants regroupés n'étant pas reconnus au sens de la loi comme groupe parlementaire officiel, rien n'indique qu'il leur sera loisible d'intervenir automatiquement sur une base régulière durant ce dialogue opposition-gouvernement.

A moins, bien sûr, que péquistes et libéraux s'entendent pour leur en reconnaître le privilège.

LES CONCESSIONNAIRES PONY... IL EN POUSSE PARTOUT



On trouve quatorze concessionnaires Pony à Montréal, onze à Toronto, neuf à Vancouver... pour un total de 130 concessionnaires Pony, établis entre Victoria (Colombie-Britannique) et St-Jean (Terre-Neuve). Chaque mois, d'autres viennent s'ajouter au réseau.

Bref, ce ne sont pas les concessionnaires qui manquent si vous voulez faire un essai de l'importée qui a connu un succès phénoménal lors de son lancement au Canada.

Le concessionnaire vous présentera la Pony 1985, la plus récente d'une fière lignée qui remonte à 1976. Aujourd'hui, la Pony se vend

dans 60 pays et galope allègrement dans les pires conditions climatiques et routières.

La fiabilité de la Pony a été mise à rude épreuve. Alors, quand nous abordons le sujet des pièces et du service après-vente, il s'agit plutôt d'une formalité... question de vous rassurer. Car avec 130 concessionnaires à travers le pays, vous trouverez sans peine des spécialistes du service après-vente où que vous voyagiez. De plus, les entrepôts régionaux stockent une vaste quantité de pièces de rechange.

Si un problème surgissait, on

aurait tôt fait de le régler et sans qu'il ne vous en coûte une fortune. Mais cela n'a rien d'étonnant puisque l'économie est une des composantes de la Pony.

Hâtez-vous de venir admirer la Pony 1985, chez l'un ou l'autre de nos 130 concessionnaires.



MONTEZ EN PONY AUJOURD'HUI

HYUNDAI

Le MAS deviendra le « ministère de la Santé et des Services sociaux »

■ Le ministre des Affaires sociales Guy Chevrette entend déposer au cours des prochaines semaines un projet de loi pour que le nom de son ministère devienne, d'ici la fin de la présente session législative, le ministère de la Santé et des Services sociaux.

HUGUETTE ROBERGE

L'intention du ministre Chevrette de doter son ministère d'un nouveau nom vise à clarifier la vocation de ce ministère dans l'esprit des citoyens, dont un grand nombre confondent actuellement « Affaires sociales » et « Aide sociale ».

Le MAS a pris conscience de cette confusion au cours des dernières années, alors que l'aide sociale (prestations mensuelles aux assistés sociaux) est passée sous la juridiction du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu, dont Mme Pauline Marois est titulaire. Les gens continuent de s'adresser au ministère des Affaires sociales pour des questions touchant l'aide sociale.

Le changement de nom vise également à mettre davantage en lumière les deux grands volets de la vocation de ce ministère: la santé d'une part, et les services sociaux d'autre part.

Selon son attaché politique, Gilles Emond, le ministre Chevrette croit que l'opposition officielle ne pourra faire obstruction à son projet de changer le nom du MAS, du fait que les libéraux ont souvent exprimé leur désir de voir scinder ce ministère en deux, de manière à séparer l'ad-



Guy Chevrette

ministration de la santé et celle des services sociaux.

Les démarches pour réaliser le changement de nom d'un ministère se font par le dépôt d'un projet de loi, ou par son intégration à l'intérieur d'un projet de loi omnibus. Quelle qu'en soit la forme, ce projet de loi doit être déposé au cours des prochaines semaines, si on veut qu'il soit sanctionné par l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session, le 23 juin prochain.

Pour l'instant, au ministère des Affaires sociales, on travaille à évaluer les coûts afférents à cette mesure (papierette du ministère, identification des bureaux et édifices, services téléphoniques, etc.).

Hyundai Auto Mascoche 1990, ch. Gascon St-Louis de Terrebonne 471-7669	Les Automobiles Lise Grenier Inc. 1250, Rte. Marie-Victorin Tracy 743-1244	Luciani Automobile (1985) Inc. 4040, ouest rue Jean-Talton Montréal 340-1344	Pony de Montréal 5180, avenue Papineau Montréal 523-2171	Autos Visa Inc. 500, boul. Mgr. Langlois Valleyfield 377-1985	Hyundai Pony Centreville 2077, Ouest rue Ste-Catherine Montréal 931-8243	C. W. AutoSud Inc. 3839, boul. Taschereau St-Hubert 678-1220
Automobile Ulsan Ltée 2355, boul. Hymus Dorval 683-5702	Moteurs Chateauguay 83, St-Jean Baptiste Chateauguay 692-9630	Pointe-aux-Trembles Pony 12150, rue Sherbrooke est Montréal 645-2233	Safari Automobiles Inc. 300, rue Lafleur LaSalle 364-3124	Garage St. Louis Ltée 356, boul. Sauvé St-Eustache 491-1292	Desmeules Hyundai 1237, boul. des Laurentides Ville de Laval 668-6393	
	Pie IX Pony 9390, boul. Pie IX Montréal 324-6821	Les Automobiles Cloginor Inc. 9, rue Frontenac St-Jean-Sur-Richelieu 347-4003		Lac St-Louis Automobiles Inc. 30, boul. Don Quichotte Ville de Pomeroy 453-6363		

REFONTE DU RÉGIME DE NÉGOCIATION

Les patrons du para-public ne veulent plus de débat à huis clos

■ QUEBEC — Les partenaires patronaux du gouvernement du Québec n'apprécient guère que les négociations avec la coalition syndicale du secteur public se déroulent derrière des portes closes. C'est ce qu'ils ont fait

savoir par la voie d'un télégramme adressé, hier, au bureau du

MARIO ROY
de notre bureau de Québec
premier ministre René Lévesque.

Selon un porte-parole des associations patronales concernées, cette communication demande au premier ministre de réintroduire sur la place publique le débat actuel concernant la refonte du régime de négociation dans le secteur public. Ces associations réclament aussi d'être présentes lors des prochaines rencontres avec les chefs syndicaux, à commencer par celle qui doit avoir lieu demain, à Montréal.

« Ca reste à voir, ça se discute... On verra », a laconiquement commenté M. Lévesque, informé de la position des patrons du secteur para-public avant même que le télégramme ne lui parvienne.

Ces revendications des associations patronales suivent la réunion qu'elles ont eue, mardi, avec les ministres Michel Clair, Guy Chevrete, François Gendron et Yves Bérubé. Cette réunion a plus ou moins pris l'allure d'une séance d'information, et les deux parties se sont quittées sans convenir d'une date pour une réunion ultérieure.

Les partenaires patronaux n'en auront apparemment retiré qu'une satisfaction mitigée puisqu'ils ont choisi, hier, de présenter d'une autre façon leurs revendications face à la politique des portes closes. Et, si personne ne le dit aussi clairement, on semble attribuer cette situation à l'importance qu'a prise l'intervention de M. Lévesque — au détriment du rôle des ministres sectoriels — dans ce dossier.

« Dans chaque négociation, le chef du gouvernement doit être là, quelque part, spécialement

s'il y est invité... Si vendredi, ou lors d'une autre rencontre, on réussit à trouver quelque chose qui fasse démarrer la négociation, je vais retourner à mes dossiers habituels », a précisément commenté M. Lévesque, hier, à ce sujet.

Le premier ministre a ajouté que trois représentants patronaux étaient, de fait, présents lors des rencontres avec la Coalition pour le droit de négocier, la semaine dernière.

Cette affirmation est niée par les patrons des secteurs de l'enseignement et de la santé. Selon eux, d'une part, ces trois personnes ont été rapidement exclues — tout comme plusieurs hauts fonctionnaires — lorsqu'il fut décidé de parlementer en comité restreint; et d'autre part, il s'agissait de représentants des comités patronaux de négociation, placés sous l'autorité des ministres sectoriels.

Entre-temps, les huit associations patronales (de ce côté, certains commencent également à utiliser le terme de « coalition ») en sont arrivées à un consensus sur une formule de décentralisation tenant compte des différents réseaux concernés. Le thème de la décentralisation a constitué l'essentiel des pourparlers entrepris jusqu'à maintenant.

Vendredi, rappelons-le, le premier ministre et les ministres sectoriels doivent rencontrer pour une troisième fois les neuf leaders syndicaux délégués par la Coalition des 19 syndicats regroupant les 366,000 employés des secteurs public et para-public.

Duhaime profite de la motion de censure pour dénoncer les libéraux

■ QUEBEC (PC) — La motion de censure présentée hier par l'opposition a fourni l'occasion au ministre des Finances Yves Duhaime et au porte-parole des orthodoxes Gilbert Paquette de dénoncer vigoureusement le programme du Parti libéral.

La motion avait été présentée par le député libéral de Vaudreuil-Soulanges, Daniel Johnson. Elle déplorait que le gouvernement du Parti québécois, par son refus d'alléger le fardeau fiscal des particuliers et celui des entreprises et d'implanter des mesures fiscales plus incitatives, défavorise l'établissement d'un climat propice à l'investissement et à l'emploi.

Le ministre Duhaime a donné un véritable spectacle en répondant au député de Vaudreuil-Soulanges que sa formation politique « raisonne à l'envers ».

Selon lui, une telle motion de censure ne méritait même pas d'être inscrite au feuillet de l'Assemblée nationale tellement elle ne correspond pas à la réalité.

M. Duhaime a fait valoir, statistiques à l'appui, que la fiscalité des particuliers et celle des entreprises avait été ramenée depuis 1976 à des niveaux concurrentiels par rapport à l'Ontario, puisque l'écart moyen a été ramené à 7,8

p. cent l'an dernier, alors que cet écart était de 14,1 p. cent en 1977.

M. Duhaime a traité les libéraux d'hypocrites en laissant croire aux jeunes assistés sociaux qu'ils obtiendraient la parité des prestations avec ceux de 30 ans et plus.

Cette parité, selon M. Duhaime, coûterait au Québec \$200 millions par année, et l'ensemble des engagements pris par le PLQ à son récent congrès plénier représente une facture de \$1,3 milliard.

Le ministre des Finances s'est demandé comment un gouvernement libéral réussirait à réduire le déficit de la province avec pareils engagements.

Selon lui, la stratégie libérale consisterait à augmenter les impôts des pauvres et à réduire les fiscalités des riches.

Le député indépendant de Rosemont, Gilbert Paquette, s'en est pris lui aussi à la politique libérale visant à couper les impôts des mieux nantis.

« Mais quant à moi, a-t-il dit, la priorité serait de consacrer plus d'argent à la création d'emplois. Il faudrait donc augmenter le déficit pour dégager une plus grande marge de manoeuvre. »

Le débat sur cette motion se poursuivra mercredi prochain.

Marois présentera bientôt des programmes d'accès à l'égalité

■ QUÉBEC (PC) — La ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, Pauline Marois, promet pour bientôt le dépôt de propositions pour la mise en place de programmes d'accès à l'égalité.

« Dans les mois ou les semaines qui viennent », a fait savoir Mme Marois en réponse au député libéral de D'Arcy McGee, Herbert Marx, qui accusait le gouvernement de « trainer la patte » depuis deux ans dans ce dossier.

Au cours d'un débat sur la condition féminine qui a duré près de deux heures hier à l'Assemblée nationale, pour souligner la journée internationale des femmes le 8 mars, M. Marx a pressé le gouvernement et plus particulièrement

le ministre de la Justice de déposer son règlement sur les programmes d'accès à l'égalité dans les meilleurs délais.

L'opposition libérale réclame également le dépôt d'un règlement pour abolir la discrimination au chapitre des avantages sociaux.

La ministre Marois a observé que la préparation de ces règlements « n'est pas une mince tâche », « que cela exige une concertation et un travail fait dans le moindre détail pour que cela ne vienne pas desservir les femmes, mais que cela vienne les aider, ainsi que les communautés culturelles et autres groupes qui ont vécu des problèmes de discrimination. »

L'épouse de Peckford demande le divorce

D'après CP

■ SAINT-JEAN-DE-TERRER-NEUVE — L'épouse du premier ministre Brian Peckford a révélé hier qu'elle avait enregistré une demande en divorce auprès de la Cour suprême de Terre-Neuve. La pétition a été enregistrée le 7 février dernier, et servie au premier ministre le 18.

Les Peckford, qui se sont mariés en octobre 1969, ne vivent plus ensemble depuis deux ans. Ils ont trois enfants, dont le dernier est né après leur séparation.

Interrogé sur la garde éventuelle des enfants, M. Peckford, qui est âgé de 42 ans, a simplement déclaré que l'affaire avait été soumise au tribunal de la Famille, à Saint-Jean, et qu'il n'avait aucun autre commentaire à formuler.

La nouvelle a été annoncée deux jours après que le premier ministre conservateur eut décrété des élections provinciales pour le 2 avril.

Série noire ou drabe ?

■ C'est rendu que j'achète de plus en plus de romans policiers et que j'en lis de moins en moins ! Après vingt pages je les garroche à l'autre bout du salon, en lâchant un « fuck » qui fait sauver les chattes à toutes pattes...

Je ne sais pas ce qui se passe, même les Américains, maîtres du genre, sont devenus plates. Les voilà qui donnent dans l'étude de mœurs, avec des flics qui citent Homère long comme le bras, ou alors des tueuses écolos, comme dans *La Danse de l'Ours*, de James Crumley (chez Albin Michel), le thriller de l'heure dans nos librairies, qui a l'air d'être parti pour la gloire, je me demande bien pourquoi: pourri, tordu, mal foutu, \$13!

Côté français, le plus souvent, tout est dans la trouvaille du titre. Un vieux truc qui pogne encore, la preuve, c'est pour le titre que j'ai acheté des inepties comme *Si t'as peur, jappe*, *Tchatcha nouga*, (les deux chez Gallimard) et aussi un San-Antonio qu'on m'avait dit hors de l'ordinaire: *Faut-il tuer les petits garçons qui ont les mains sur les hanches ?* (Fleuve Noir)...

Un peu par snobisme, un peu par respect de moi-même, je n'aime pas San-Antonio. Habituellement il m'horripile: ici, sans ses calembours à la con, et sans ses jokes de sous-préfet, il m'a seulement ennuyé... Le seul intérêt de ce roman est dans l'incident qui en marque la confection: l'auteur, Frédéric Dard, qui vit en Suisse, était en train de le rédiger, il en avait écrit à peu près la moitié... quand il lui est arrivé, dans la vraie vie, ce qu'il était en train d'écrire dans son roman!... Banal? Pas tant que ça, puisqu'il s'agit, ici, d'une histoire d'enlèvement d'enfant et de rançon...

Est-ce la fierté d'avoir inspiré la réalité qui est montée à la tête de San Antonio? Il s'est mis à citer l'évangile selon Matthieu, et à entortiller les points virgules, dans des ronds de phrase à couper la chique à tonton Proust lui-même.

De là à tuer les petits garçons qui ont les mains sur les hanches, non... Mais rien n'empêche de les torcher quand ils font dans leur couche...

Maintenant, dans un autre registre, un autre genre de racket: les policiers pour intellectuels. Par exemple, il y a « in » en ce moment de lire Richard Brautigan (*Un privé à Babylone*), et Scerbanenco (*Les enfants du massacre*)... Notez que nous ne sommes plus dans le poché noir de Gallimard, mais bien dans le 10-18, collection domaines étrangers. Attention, on ne rit plus!...

C'est toujours le même trip: une couple d'intellectuels, généralement des Français, déterrent dans une bibliothèque, quelque part, un fossile quelconque, bien entendu inconnu de tout le monde. Ils se mettent à crier très fort au génie, et nous autres derrière, en beaux tatas, on suit...

Scerbanenco est censé être un grand maître du suspense noir. Moi je le vois plutôt comme un Italien bien moyen qui fait du suspense-spaghetti comme Leone fait du western-spaghetti, c'est bien gentil, mais ça n'a rien à voir avec le real thing!

Quant à Brautigan, ah, ah, ah, on est censé se rouler par terre tellement c'est drôle... Tout juste si on ne nous le présente pas comme l'inventeur du « Nonsense » américain... Pour avancer de telles sottises, il faut croire que ces gens-là n'ont jamais lu ni Benchley, ni Saroyan, ni Ring Lardner, ni James Thurber, ni Leacock!... Tant qu'à déterrer des morts, pourquoi pas les moins pourris?...

Mais nous voilà un peu loin du bon vieux thriller pour un samedi de pluie. J'y reviens à l'instant avec ma très maigre récolte des derniers mois. D'abord trois titres, que je vous ai peut-être déjà signalés, mais ça ne fait rien, sont tellement rares ceux qui sont à lire jusqu'au bout que je peux bien me répéter: *L'amour en miettes* de Jean-Paul Demure, *Nous avons brûlé une sainte* de Jean-Bernard Pouy, et *Mygale* de Thierry Jonquet...

J'en ajoute trois nouveaux: *Les héros et les salauds*, d'Anthony Burton, *La chasse au merle*, d'Hervé Jaouen, et le meilleur des six: *On ne meurt que deux fois*, de Robin Cook. (Tous dans la Série Noire, sauf *La chasse au merle*, au Carré Noir)

En souvenir léger...

■ Quelque part au début de son *Voyage en Irlande* avec un parapluie, Louis Gauthier avance que la littérature est inutile à la vie... Ce n'est rien de neuf, il sont nombreux à avoir fait la même découverte avant lui, et à s'être aussitôt appliqués à nous prouver l'inutilité de la littérature en laissant une oeuvre aussi considérable qu'assommante.

Rendons cette justice à Louis Gauthier de ne pas tomber dans le même travers: il nous plante-là, au bas de la page 75, salut la compagnie, le livre est fini, le billet retour n'était pas compris.

Depuis que ce tout petit livre est sorti chez VLB en décembre dernier, j'en ai souvent entendu parler, et presque toujours dans les mêmes termes, curieusement sportifs: « As-tu lu le *Voyage en Irlande* de Gauthier? C'est assez le fun, ça ne prend même pas une heure! »

S'il est exact que l'auteur s'en tienne sur l'Irlande au strict superflu, je veux dire à ses paysages intérieurs, ce n'en est pas, pour autant, un récit contre la montre. Mais c'est un récit sur le temps, ça c'est certain... un temps fluide, s'écoulant dans un seul mouvement, un seul flux... Ben tiens, disons que ce récit est un résumé de l'éternité pour gens pressés...

« En tout cas moi, ça ne m'a pas donné le goût d'aller en Irlande! » m'a dit un touriste dans l'âme. Je lui ai donné raison. Ce n'est effectivement pas un très bon livre pour bronzer.

C'est plutôt un livre sur les apparences... On commence par nous dire que la littérature est inutile, que la vie est plate, que l'Irlande est une île, mais voilà qu'au milieu du livre, c'est la littérature qui devient une île, la vie un continent, et l'Irlande inutile. Et l'auteur dérive sur des mots dont il essaie d'étouffer le sens pour n'en garder que le son. Entreprise impossible, à moins de faire silence...

Un silence qu'il établit finalement page 75, et que j'aurais observé volontiers, si deux pages plus loin, alors que je croyais le livre fini, un accident purement typographique ne me m'avait arraché un grand cri, quand j'ai lu cette énormité:

« Cet ouvrage a été composé en souvenir léger... »
Sûrement pas!

De Mahomet à Guitry

■ Les éditions du Cherche-Midi viennent de publier un recueil de toutes les inepties que les hommes ont proférées sur les femmes depuis la nuit des temps. Evidemment tous les clichés de Sacha Guitry y sont soigneusement consignés. Vous voyez le genre...

Ça s'appelle *Le petit macho de poche*, ça coûte \$16.50, et sur un millier de citations, deux ou trois sont à sourire... Celle-là peut-être: *Les filles baissent les yeux quand un garçon leur parle d'amour... pour voir si c'est vrai!...* Et celle-ci: *Il est déjà triste que la plus belle fille du monde ne puisse donner que ce qu'elle a, mais si, en plus, elle le refuse!...*

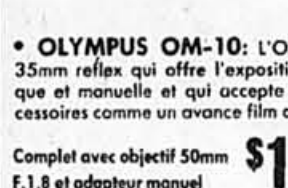
Ce sont deux exceptions cutes, d'un recueil affligeant, et d'ailleurs fort incomplet. Comment a-t-on pu oublier Jonathan Swift qui, à mon avis, a le mieux cerné le problème. Je cite:

Je fis remarquer à Mylord que la tour où logeaient les filles d'honneur (qui étaient fort belles) était très fréquentée par les corbeaux. Mylord me répondit que c'est parce qu'ils sentaient la charogne.

enfin! La VENTE D'INVENTAIRE DU 14 AU 30 MARS 85



• **NIKON FG:** Voici un 35mm reflex avec les fonctions programme, automatique et manuel. Il accepte aussi les flash automatiques et une foule d'accessoires.
Complet avec objectif 50mm F.1.8E **\$249⁹⁹**



• **OLYMPUS OM-10:** L'OM-10 est un 35mm reflex qui offre l'exposition automatique et manuelle et qui accepte plusieurs accessoires comme un avance film automatique.
Complet avec objectif 50mm F.1.8 et adaptateur manuel **\$179⁹⁹**



• **KONICA FC-1:** Le FC-1 de Konica, un 35mm reflex robuste et simple à utiliser. Ces modes d'expositions, automatique et manuel, le rendent très versatile.
Complet avec objectif 50mm F.1.8 et étui **\$259⁹⁹**

• VIVITAR: Un nom synonyme de qualité

35-105mm F.3.2.: **\$149⁹⁹** zoom macro
28-85mm F.3.5.: **\$169⁹⁹** zoom macro
28-90mm F.2.8. série 1: **\$259⁹⁹** zoom macro
70-210mm F.2.8. série 1: **\$259⁹⁹** zoom lumineux
Flash 2600D: **\$39⁹⁹** modèle dédiée pour appareil automatique
Flash 2800D: **\$49⁹⁹** même que 2600D mais tête à bascule.

• LEICA: La légendaire qualité Leica à prix CHOC!

90mm ELMARIT-R F.2.8.: **\$529⁹⁹**
28mm ELMARIT-R F.2.8.: **\$749⁹⁹**
135mm ELMARIT-M F.2.8.: **\$569⁹⁹**

ESCOMPTE DE 15% SUR NOS TRÉPIEDS EN MAGASIN

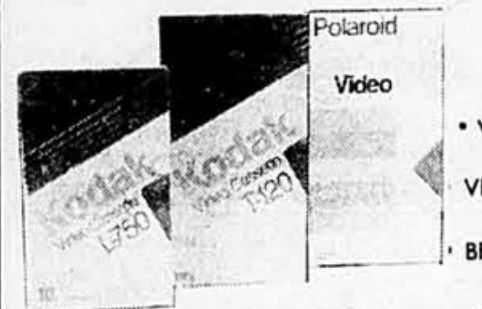
• TOKINA ATX: Qualité et versatilité

28-135mm F.4.0.: **\$349⁹⁹** Les objectifs Tokina sont garantis 5 ans
zoom macro
35-200mm F.3.5.: **\$329⁹⁹** zoom macro
80-200mm F.2.8.: **\$439⁹⁹** zoom ultra-lumineux

ESCOMPTE DE 15% SUR NOS SACS PHOTO EN MAGASIN

ESCOMPTE DE 10% SUR NOS JUMELLES EN MAGASIN

ESCOMPTE DE 10% SUR PRODUITS PATERSON



VIDÉO:

Cassettes:

• VHS Polaroid T-120 3 pour **\$24⁹⁹**
VHS Kodak T-120 3 pour **\$28⁹⁹**
• BETA Kodak L-750 3 pour **\$28⁹⁹**

Vidéo VHS Zénith «Hi-Fi» VR-4000 avec commande à distance **\$1229⁹⁹**
Piles longue durée pour vidéo portatif 4 heures approx. **\$119⁹⁹**
8 heures approx. **\$169⁹⁹**

CHAMBRE NOIRE:

Agrandisseur couleur DURST M-605: **\$499⁹⁹**
Agrandisseur couleur HANSA HC-2000: **\$199⁹⁹**
Processeur PATERSON Auto-calortherm pour film et papier: **\$299⁹⁹**
Cuve à développement en pleine lumière JOBO: **\$54⁹⁹**
Margeur L.P.L. 8x10: **\$14⁹⁹**
Flash de studio Crown VS-201: **\$219⁹⁹** (150 watts/seconde)

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

PRIX VALABLE JUSQU'AU 30 MARS OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

L.L. LOZEAU

Le grand chef de la photo/vidéo

6229 St-Hubert 274-6577

Béaubien

ÉDITORIAL

la presse

A 6

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationMICHEL ROY
éditeur adjointROGER D. LANDRY
président et éditeurCLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chefOttawa, le
Beyrouth du Nord

Quelle commune mesure entre l'enfer de Beyrouth et l'azur très pur d'Ottawa? Aucune, en apparence. N'empêche que le terrorisme fait couler le sang à Ottawa.

L'attentat contre l'ambassade de Turquie, qui a coûté la vie à un agent de sécurité et blessé gravement un diplomate, n'est pas le premier excès du genre.

En août 1982, un attaché militaire de Turquie avait été froidement abattu à une intersection dans cette même ville d'Ottawa. Curieusement, ce drame était presque passé inaperçu et n'avait pas soulevé beaucoup de commentaires.

Les raisons de cette surprenante discrétion sont faciles à deviner: la télévision n'avait pas eu le temps de se rendre sur les lieux du crime. Mardi, le drame a suffisamment duré (4 heures) pour attirer les caméras. En outre, il y eut prise d'otages, détail, si on ose dire, qui rend le drame encore plus spectaculaire.

Ajoutons pour mémoire que durant la même année 1982, un autre diplomate turc, toujours dans la même ville d'Ottawa, était atteint par les balles de terroristes. Il est resté paralysé. Les auteurs de tous ces méfaits? Des Arméniens.

Chaque fois que le terrorisme frappe on cherche des responsables. Les premières interrogations portent d'habitude sur la valeur des services de sécurité. La protection était-elle suffisante? N'aurait-on pas pu empêcher ce malheur?

Ces questions fusent pendant que l'opposition et les membres du gouvernement se chamaillent autour d'un rapport ou de recommandations qui n'auraient jamais été appliqués à la suite des premières attaques contre des représentants turcs.

Sommes-nous devant un cas d'indolence coupable? C'est possible. Les services de la Gendarmerie sont tellement chers qu'il faut se rabattre sur une agence privée. Le pauvre Claude Brunelle, employé de la compagnie Pinkerton, est tombé victime de son devoir. Que voulez-vous qu'il fit contre trois terroristes armés?

Le terrorisme n'épargne pas le Canada, il n'épargne certainement pas sa capitale, il se manifeste partout et partout il se révèle extrêmement difficile à réprimer. Les mesures de sécurité les mieux étudiées ne parviennent pas toujours à le déjouer.

Les Arméniens sont particulièrement redoutables. Ils ont frappé durement en Espagne et, en juillet 1983, à l'aéroport d'Orly.

Leurs motifs sont toujours les mêmes. Ils veulent faire «avouer» par le gouvernement turc le génocide de 1915, qui fit périr un million et demi des leurs. Ils veulent des aveux, ils veulent aussi réparation de l'offense et la restitution des terres qui leur ont été prises. Par une série d'actions violentes destinées à frapper l'imaginaire populaire, ils entendent éveiller la conscience de nos contemporains à leurs revendications.

Comme les Turcs, de leur côté, rejettent énergiquement l'accusation de génocide, pourquoi le Canada n'utiliserait-il pas de son influence pour demander une enquête internationale impartiale sur cette tranche de l'histoire? Sait-on jamais? la mort d'un pauvre homme qui n'avait rien à voir dans ces querelles n'aura peut-être pas été inutile, si la lumière se fait.

Guy CORMIER

La vente délicate
de Canadair

Canadair pourrait être mise en vente dans environ un mois; le gouvernement du Québec veut veiller à ce que les installations et les emplois de l'avionneur montréalais ne disparaissent pas pour autant. Le ministre des Relations internationales, M. Bernard Landry, a donc déclaré que plusieurs possibilités sont envisagées pour protéger le rôle de Canadair dans l'économie régionale.

Une de ces possibilités serait un investissement par la Caisse de dépôt. Ce but est louable; mais il ne faudrait pas que les efforts de Québec aillent à l'encontre d'un véritable sauvetage de la compagnie.

Canadair s'est donné une réputation mondiale avec ses avions-citernes, mais n'a pas obtenu les succès escomptés avec d'autres appareils malgré la qualité de sa technologie. Ce n'est pas le financement qui a manqué car la société a coûté plus d'un milliard de dollars au trésor fédéral depuis son acquisition par Ottawa en 1976.

Il semble que les résultats si décevants du programme Challenger soient avant tout dus aux faiblesses de Canadair dans la commercialisation et la gestion. Après avoir épongé la plus grande partie des dettes de la compagnie, Ottawa a décidé de la revendre au secteur privé, estimant que c'est le meilleur moyen de continuer son redressement.

Cependant, les acquéreurs de Canadair ne doivent pas y voir un simple placement financier dans une société dont l'avenir est tout tracé. Ils devront utiliser leur technologie pour compléter et développer celle de Canadair; et surtout, ils devront avoir une solide réputation dans la commercialisation d'avions.

Peu d'entreprises au Canada peuvent prétendre combler les lacunes dans l'organisation de Canadair, d'où la nécessité d'envisager sa vente à des étrangers. Une compagnie allemande, Messerschmitt-Bölkow-Böhm, a déjà manifesté son intérêt et, à première vue, pourrait être un bon partenaire pour Canadair. Il serait souhaitable que d'autres compagnies s'y intéressent aussi pour qu'Ottawa puisse choisir le partenaire qui fera le plus pour le développement de Canadair.

Quoi qu'il en soit, le nouveau propriétaire de Canadair pourra en faire ce qu'il en veut dans son propre intérêt. Théoriquement, il pourrait même fermer la compagnie et exploiter sa technologie ailleurs. Une bonne garantie contre une telle folie est de mettre un prix suffisamment élevé à la transaction pour tenir compte des installations à Montréal et de la qualité de la main-d'œuvre. Cependant, un tel désinvestissement n'est pas inconcevable et le gouvernement du Québec a raison de vouloir prendre des précautions.

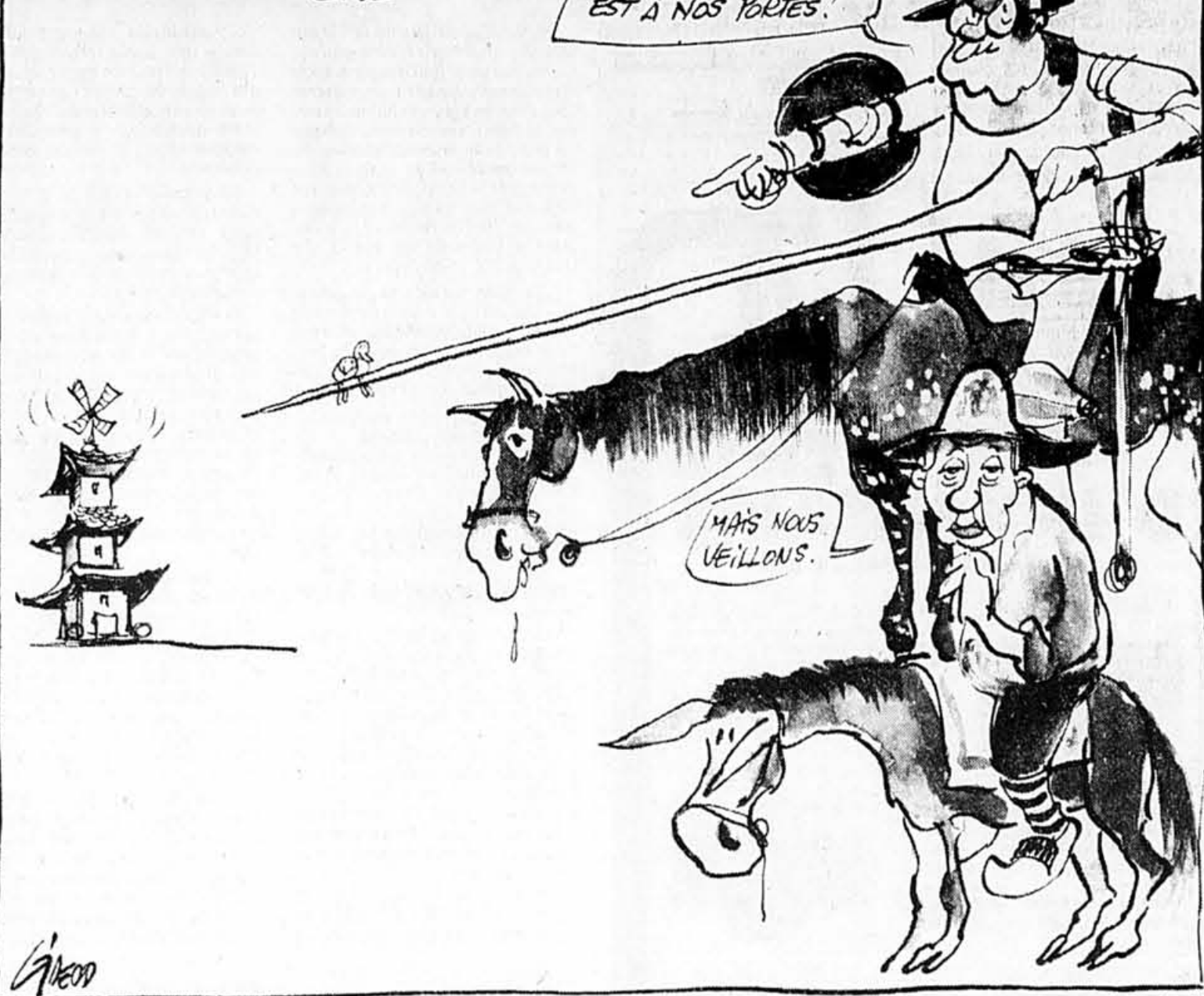
Dans ce contexte, un investissement de la Caisse de dépôt ou d'autres investisseurs québécois, en accord avec un acheteur qui est déjà solidement implanté dans l'industrie aéronautique, est peut-être la meilleure façon d'assurer l'avenir de Canadair.

La Caisse ferait un bon placement tout en poursuivant son second but qui consiste à aider le développement de l'économie québécoise. De son côté, le partenaire de la Caisse bénéficierait de l'apport de capitaux locaux pour faire une acquisition qui renforcerait sa position dans l'industrie aéronautique mondiale.

Il est important que le gouvernement du Québec suive de près les transactions au sujet de Canadair et qu'éventuellement il y participe. Il ne devrait toutefois pas penser qu'il peut se substituer à l'entreprise privée dans un domaine hautement spécialisé et prendre la relève là où Ottawa a failli si lamentablement.

Frédéric WAGNIÈRE

RUE LA GAUCHETIÈRE



(Droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

Ce que les Montréalais
écoutent à la radio

Allez vous y retrouver dans les sondages: ils peuvent satisfaire quiconque sait les utiliser. Mais ils peuvent aussi cacher la vérité aux esprits simples qui n'ont rien à défendre mais refusent d'être bernés.

Les derniers sondages BBB, sur l'écoute de la radio à Montréal, nous donnent un bon exemple de cette ambiguïté facile à utiliser pour la publicité ou le marketing.

On apprend d'abord que CKOI est la station numéro un, c'est-à-dire celle qui atteint le plus grand nombre d'auditeurs au quart d'heure. CKOI, station FM, détrône donc CKAC, station AM, qui dominait les ondes montréalaises depuis un bon nombre d'années. Surprise, évidemment.

Mais CKAC annonce qu'elle est «la station la plus écoutée à Montréal». C'est-à-dire qu'elle compte 10,2 heures d'écoute par auditeur, dépassant ainsi CKOI qui n'en compte que 7,6 par auditeur. Et à ce chapitre, CKMF, quatrième au classement général, dépasse alors CKOI et peut donc se nommer, dans sa publicité, «la station FM la plus écoutée à Montréal».

Tout le monde semble gagner... Mais ce n'est pas vrai, évidemment. Des stations connaissent de graves reculs, d'autres, au contraire, font de grands bonds en avant. Et les chiffres, aussi relatifs soient-ils, peuvent alors nous offrir des lignes générales, des hypothèses de tendances et même des profils d'auditeurs qui méritent notre attention. Ne serait-ce que pour nous identifier ou nous connaître un petit peu.

Car enfin, il est évident que des stations qui offrent des programmations presque radicalement opposées s'adressent à des publics différents. Or, il y a deux genres de stations radiophoniques à Montréal. L'un offre des émissions avec un certain contenu «intellectuel», c'est-à-dire avec une certaine importance accordée aux mots, à la pensée, à l'échange. L'autre offre essentiellement de la musique; plus que cela, presque seulement un rythme, un «beat». Voilà deux accompagnements de vie bien différents.

Or, il semble que le «beat» prend du terrain. La musique rock, on le sait, ne séduit pas par la qualité de ses textes, de sa mélodie ou de sa virtuosité.

C'est d'abord et avant tout un rythme qui tente d'exprimer la vie, qui peut accompagner la vie, qui supporte un état d'âme. Pour certains, c'est un bruit, un vacarme. Pour d'autres, c'est l'illustration de l'activité quotidienne, avec son affolement, sa violence, sa dureté. On l'entend sans l'écouter vraiment; il crée un environnement. Comme l'éclairage de la discothèque, il crée un climat. S'il se tait, son silence fait entendre le vide. C'est pourquoi il devient essentiel à beaucoup de gens. C'est pourquoi une station qui diffuse ce rythme répond à l'attente de plusieurs.

Par ailleurs, CKAC, qui s'efforce de présenter une programmation avec des idées, des analyses ou même de l'humour, atteint presque le même nombre d'auditeurs. Et CBF, qui voit ses efforts de radio intelligente mais décontractée récompensés, fait des progrès. Et même CBF FM, qui présente une musique bien différente de CKOI ou de CKMF, voit son auditoire augmenter considérablement.

Ce qui signifie que les contraires ont leur clientèle assi-

due. Que si ceux qui cherchent le rythme de la vie (affolante) sont nombreux, ceux qui veulent plutôt alimenter leur esprit deviennent plus exigeants. Que ceux qui s'attendent à un certain niveau de qualité vont faire des choix. Que la radio peut offrir, présentement, un éventail intéressant à quiconque croit qu'il peut y trouver quelque chose à certaines heures du jour.

La qualité ne décide pas de tout. Par exemple, Pierre Bourgault anime, en soirée, une émission fort valable qui n'attire pourtant que 16,900 auditeurs. Par ailleurs, on voit que CBF Bonjour peut aller chercher un auditoire imposant quand son animateur sait animer l'émission avec finesse. Les auditeurs s'ajustent rapidement: ils sont fidèles aux personnes qu'ils aiment et ne sont pas dupes devant les remplaçants.

Le règne des stations «à idées» est-il menacé? Celui des stations «à beat» va-t-il durer?

Réponse à la première question: non. C'est la qualité de l'échange qui sera toujours à surveiller. Les insignifiants seront boycottés. Et tout le monde en profitera.

Réponse à la deuxième question: non. Parce que le rythme de la vie évolue. À moins que les stations qui le diffusent sachent le trouver ailleurs que dans le rock, elles ne sauront pas accompagner la vie, même la plus affolée. Pour le moment, cependant, elles illustrent bien de quoi vit une moitié de notre petit monde.



Marcel Adam

À peu près tous les États
se méfient des minorités

Il ne faut pas se le cacher: les minorités constituent une épine au flanc d'à peu près tous les États où il s'en trouve.

Voilà ce que j'ai surtout retenu du colloque sur les droits des minorités, tenu la semaine dernière à Québec.

La dynamique naturelle des États est l'homogénéisation. Même dans les pays d'immigration qui professent de respecter leurs minorités. Car la différence n'est pas moins dérangeante pour les États que pour les individus.

Beaucoup d'États démocratiques privilégient le respect des droits individuels. Mais pour survivre et atteindre une véritable égalité les groupes minoritaires ont besoin de se faire reconnaître des droits collectifs. Or, règle générale, les États s'y refusent. Pour eux le respect des premiers rend superflu la reconnaissance des seconds. Pour le professeur à McGill John P. Humphrey, il s'agit d'un prétexte qui cache le vrai motif. Cet homme qui a préparé la pre-

mière ébauche de la déclaration universelle des droits de l'homme est bien placé pour dire que les Nations unies n'ont jamais voulu vraiment aider les minorités à préserver leur identité mais plutôt les assimiler.

C'est ce que font systématiquement depuis leurs origines les États-Unis. C'est ce que fait la France qui n'admet même pas l'existence de minorités ethniques importantes et bien définies sur son territoire. Et un pays pourtant exemplaire comme le Canada en matière de protection des droits des minorités a tout fait jusqu'à récemment pour que s'éteignent les nations autochtones et n'a pas cherché à préserver les minorités francophones hors Québec. Aujourd'hui il accorde à ces dernières certaines garanties constitutionnelles mais il se montre moins inquiet de leur survie qu'il ne l'est de celle de certaines espèces animales en voie d'extinction.

Quant au Québec, qui a une

feuille de route montrable en cette matière, ses intentions profondes sont-elles chimiquement pures? Ces dernières années les Québécois ont montré qu'ils n'étaient pas exempts, eux non plus, de sentiments et de préjugés racistes. Les chefs de file nationalistes, et au premier chef le gouvernement péquiste, ne révent-ils pas du jour où la majorité franco-québécoise deviendra à son tour assimilatrice? Et ne se réjouissent-ils pas que les Anglo-Québécois aient le sentiment aujourd'hui d'être une minorité?

Les raisons historiques ne manquent pas qui expliquent cette attitude bien humaine. Les bonnes raisons ne manquent pas non plus à la plupart des États qui refusent de reconnaître leurs minorités ou de mieux les protéger. Le ministre Joe Clark affirmait la semaine dernière qu'il ne sera jamais facile de reconnaître aux minorités des droits collectifs et de les appliquer dans les faits. «Parce qu'il s'en trouve toujours un bon nombre, dit-

il, qui craignent sincèrement que le fait d'institutionnaliser des différences du genre peut servir à les accentuer et même à compromettre l'intégrité de l'État».

À vrai dire ils redoutent que certaines minorités en arrivent à exiger un statut politique et peut-être, à la limite, revendiquer le droit à l'autodétermination.

Voilà quelques-unes des raisons qui font que les États ne sont généralement pas prêts à reconnaître plus de droits à leurs minorités qu'il ne le faut pour avoir bonne conscience et la paix intérieure.

Je ne voudrais pas terminer sur une note pessimiste. La situation des minorités est loin d'être rose, même dans les pays où elles sont le mieux traitées. Mais des progrès considérables ont été accomplis durant ce siècle, particulièrement depuis la création de l'ONU et la prise de conscience que celle-ci a provoquée dans le monde à l'égard des droits de l'homme.

Les syndiqués de la SQ sont conscients

Entré à la Sûreté du Québec en 1969, sergent depuis 1978, l'auteur commande dans cet article l'éditorial paru le 6 mars sous la signature de Michel Roy.

J'ai pris connaissance de votre article intitulé «crise d'autorité à la Sûreté du Québec».

Je me suis permis d'en relever les passages auxquels je veux ajouter mes commentaires.

André BELLEVILLE

«Monsieur Jacques Beaudoin, chef de la SQ possède les qualités qu'exige sa fonction. Mais il est débordé par une situation anarchique qu'il n'est pas en son pouvoir de maîtriser. Car il ne lui appartient pas de régler le conflit de travail qui oppose l'Association des policiers au gouvernement. C'est plutôt celui-ci qui doit enfin se rendre à l'évidence de son échec lamentable dans ce dossier».

Plus loin, il est question du professionnalisme reconnu à la Sûreté du Québec et du tort que nous causons à notre image par nos moyens de pression «malgré la colère légitime que leur inspirent les moyens employés par les autorités pour les bernier, sinon les tromper».

C'est à regret que nous utilisons les moyens de pression que vous dénoncez.

A entendre certains intervenants, nous ne sommes pas conscients de ce qui se passe autour de nous: chômage, coupures de salaires, etc...

C'est faux.

Nous sommes conscients que les policiers d'aujourd'hui ont bien payé.

Nous sommes conscients du chômage.

Nous sommes conscients de la conjoncture économique actuelle.

Nous sommes aussi conscients qu'un policier, de par sa formation, aime les situations claires,

excluant automatiquement toutes formes de tergiversation.

Il faudrait alors comprendre pourquoi nous réagissons mal à la décision du 15 novembre dernier.

Aurait-il fallu que nous acceptions une telle procédure sans broncher et rentrer dans les rangs comme si de rien n'était, alors que les éditorialistes des plus grands journaux tels *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*, sans partager toutes les vues de notre Association, sont unanimes à blâmer le gouvernement dans sa conduite du dossier?

Ce que nous aurions préféré, puisque nous sommes des adultes, c'est qu'au lieu de choisir l'arbitrage, le gouvernement nous dise, dès juin 1984: «Notre politique est claire, vous aurez à passer dans la même moule que les fonctionnaires».

Qu'aurions-nous fait?

Nous aurions eu à faire le choix entre rester à la Sûreté ou quitter les rangs pour un corps policier municipal un peu plus payant.

Conclusion: 99% des policiers auraient opté pour le statu quo, en maugréant un peu, mais il aurait fallu se soumettre.

Quant à la réouverture des négociations, soyez assuré que nous l'espérons grandement.

Nous avons déjà soumis plusieurs solutions de rechange à nos leaders syndicaux, mais il appert que le gouvernement ne veut même pas les recevoir.

Où, le conflit a assez duré.

Nous sommes des professionnels et nous voulons continuer à fournir notre pleine mesure mais dans un contexte plus harmonieux.

Et à ceux qui seraient portés à nous considérer comme irresponsables, je me permets de leur rappeler cette citation de La Bruyère: «Ceux qui, sans nous connaître assez, pensent mal de nous, ne nous font pas de tort, car ce n'est pas nous qu'ils attaquent, mais bien le fantôme de leur imagination».

La visite du pape n'a rien changé

Il faut le dire et l'avouer. Même si Jean-Paul II est venu parmi nous et si son passage aurait dû avoir l'effet d'une «tornade blanche», c'est à peine si on entend le vol d'une mouche autour de la lampe du sanctuaire dans nos églises. Il y a à peine plus de six mois, ce grand pèlerin de notre siècle, ce témoin vivant de la charité bienveillante qui devrait tous nous animer en tant que chrétiens, ce grand chef spirituel est passé parmi nous comme une colombe.

Que reste-t-il de cette visite extraordinaire: Un néant qui se fait sentir surtout dans nos églises et nos presbytères qui devraient vibrer à l'unisson devant une telle manifestation de grandeur magnanime et de largesse divine à l'égard de notre population. Et on dit qu'il s'en fait encore pour quelques Indiens du Grand Nord qu'il

n'a pu visiter faute de ne pouvoir s'y rendre, alors qu'ici on regimbe contre les coûts astronomiques de cette visite. (...)

Les Papous ont grandement impressionné le pape par l'accueil vibrant et chaleureux qui lui fut réservé: danses, musique et exhibitions folkloriques de toutes sortes. Ici, au Québec, si on fait exception de la soirée des jeunes (il nous en reste encore quelques-uns), le tout fut d'un calme assez plat, le calme de ceux qui ont perdu l'espérance de vie. C'est inquiétant. On s'est à peine plus énervé que s'il s'agissait du passage du Concorde ou d'un vol d'outardes. Prions qu'il nous reste un peu d'âme et de cœur en l'an 2,000 (...)

Nos églises paroissiales, elles, se meurent d'ennui depuis le départ du pape.

Hugues DESAULNIERS
Montréal

La justice et la violence sexuelle

L'application des lois et l'esprit de justice dans notre société «évaluée» sont difficiles à comprendre. En effet, on entend beaucoup parler ces temps-ci de la protection de la jeunesse, d'une part, et d'une plus grande justice pour les victimes de viol ou d'abus sexuel, ou simplement de violence chez l'enfant, d'autre part.

Alors, que faut-il penser de ce curieux parallèle que j'ai trouvé dans *LA PRESSE* où deux articles se font face, pour illustrer cette justice de notre société «civilisée»:

1—Sentence exemplaire, onze ans de prison pour vols de banque.
2—Pour avoir transmis la gonorrhée à sa petite-fille, un grand-père reçoit un an de prison.

Que faut-il vraiment penser? Qu'il n'y a qu'une parodie de justice.

Pour le vol de banque d'un récidiviste, je suis pleinement d'accord avec l'application de la loi. Pour un enfant, victime de violence sexuelle, où sont-elles les lois qui protègent plus que «son identité civile», mais aussi son intégrité

physique, psychologique et affective? Un an de prison pour un tel délit, mieux assorti de trois ans de probation, ne peut en aucune façon contribuer à l'éducation de la société sur le problème et sur le droit au respect, à la vie de qualité de l'enfant.

Ces entrefilets m'ont fait comprendre combien nous étions loin encore de la conscience sociale, via les institutions juridiques, en ce qui touche et le respect de l'enfant, comme citoyen, et la solution du problème de la violence sexuelle, si crucial dans notre société d'aujourd'hui.

Je me pose bien des questions sur le sens des responsabilités de ceux qui ont pour mandat de défendre le bien commun, de promouvoir un idéal de valeurs morales et humaines dans le sens de la promotion même de l'humanité. Les beaux discours sur la violence faite aux enfants doivent être appuyés par des actes.

Marie-Paule DAGENAIS
Montréal-Nord

Il réclame un réveil toponymique

Depuis plus de vingt-cinq ans que les Québécois entendent parler d'indépendance, d'identité nationale, de survivance et d'épanouissement de la langue française, il faut constater, à regret, qu'en ce qui concerne la toponymie peu de résultats ont été obtenus.

Ni la loi 63, ni la loi 22, ni la loi 101 n'ont déclenché de mouvement en profondeur qui amène chaque Québécois à s'engager, individuellement, à franciser son milieu immédiat: sa rue, son quartier, sa ville, son centre commercial, son centre de loisirs...

La Commission de toponymie du Québec, qui a été instituée le 26 août 1977 par la loi 101 et rattachée à l'Office de la langue française, est en mesure de fournir des noms québécois à tout intervenant qui en ferait la demande pour remplacer toute identification de rue, site ou

ville, à un événement, lieu ou personnage historique britannique: East Angus, East Broughton, Kingsey Falls, Nelson, Victoria, Waterloo, Windsor, Wolfe.

Pourtant, aucun Québécois, ou presque, n'a eu recours à ses services pour redonner à son pays le caractère essentiellement français qu'il a toujours eu avant le 13 septembre 1759.

La francisation de la toponymie du Québec ne peut se faire que si chacun des citoyens du Québec s'engage à la réaliser. Autrement, toutes les régions du Québec, et plus particulièrement l'Estrie, Montréal et l'Outaouais, vont continuer de regorger de toponymes britanniques sans que cela ne dérange le moindre maire, le moindre échevin, le moindre citoyen.

Pierre LANDRY
Québec

N.B.

- **Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.**
- **Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.**
- **LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.**
- **L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.**
- **Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.**
- **Si possible écrire à la machine, à double interligne.**
- **Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.**

Un éditorial jugé trop agressif

M. Guy Cormier,

Dans votre éditorial du 4 mars («A Danielle, Ron, Emily et Wayne») vous répondez à une lettre de ces quatre personnes, publiée dans la Tribune libre du 1er mars, au sujet du Nicaragua. J'étais indigné par le ton agressif de votre éditorial à l'encontre du Nicaragua (ainsi qu'à l'encontre des quatre signataires de la lettre).

Tout comme ces quatre personnes, j'ai eu l'occasion de visiter le Nicaragua récemment. Dans toute votre harangue éditoriale — qui est foncièrement erronée — vous traitez un point qui mérite un peu de discussion. Vous parlez d'une série de directives émises par le ministère de l'Intérieur le 8 novembre 1984, «dont l'effet est de censurer les médias».

Je n'ai pas connaissance des directives spécifiques dont vous faites référence, mais je sais que le gouvernement exerce un contrôle strict sur les médias depuis la proclamation de l'état d'urgence en 1982. Malgré ces mesures de contrôle, que nous trouverions excessives du point de vue canadien, elles surviennent dans un contexte d'agression armée et de sabotage économique dont le Nicaragua est victime. Malgré cela, la presse nicaraguayenne est une presse libre, où la «censure» n'est pas pratiquée en tant que telle.

La mesure la plus sévère (et la plus inacceptable) que le gouvernement a déjà prise contre la presse est d'avoir interdit le quotidien

réactionnaire «La Prensa» de paraître pendant une période d'un ou de deux jours à plusieurs reprises dans le passé, en représailles contre des provocations de ce dernier. (Exemple: publier des citations fictives et autres informations douteuses qui ont eu pour effet de compromettre les efforts de défense ou de créer de fausses polémiques). J'étais contre la fermeture temporaire de cet organe d'information, convaincu que ce n'est pas la meilleure façon de lutter contre ce genre de journalisme irresponsable. Je partage donc certaines inquiétudes que vous exprimez là-dessus dans votre éditorial.

Mais de là à rejeter d'un revers de la main toutes les réalisations de la révolution nicaraguayenne — et à traîner le gouvernement sandiniste dans la boue en le taxant de «totalitaire» — il y a une marge. Le processus révolutionnaire en cours a amélioré énormément les conditions de vie de ce peuple en matière de santé, d'éducation, d'habitation, de réforme agraire, etc. De plus, l'équipe au pouvoir a fait preuve d'une grande capacité non seulement de mobiliser les masses et de diriger le processus, mais également d'apprendre de ses erreurs. Le peuple nicaraguayen et le gouvernement qu'il vient d'élire méritent une meilleure appréciation que le salissage que vous leur infligez dans votre éditorial.

Richard P. WAGMAN
Montréal

DOCUMENT

(2) Il faut que l'immigrant choisisse le français

Ministre des relations internationales et du commerce extérieur dans le gouvernement du Québec, l'auteur complète dans ce texte la réflexion qu'il avait entreprise dans un premier article publié hier.

Je suis de ceux qui croient que le Québec pourrait facilement accueillir dix millions d'habitants et plus sur son territoire pour le plus grand bien de son économie comme de son tissu humain. Ce n'est pas notre taux de natalité qui va nous conduire à cet objectif mais une politique d'immigration rationnelle et généreuse.

Bernard LANDRY

Cependant, même après la loi 101, presque trois immigrants contre un optent en faveur de l'anglicisation ou plus exactement pour la nord-américanisation classique. Le phénomène peut laisser indifférents encore une fois ceux qui ne croient pas à la position originale du Québec dans ce continent. Selon moi, ils se trompent: il est payant économiquement et gratifiant culturellement de cultiver notre différence pour ne pas dire notre essence. Sans compter d'ailleurs le coût social et partant économique de la

frustration culturelle que nous connaissons avant la loi 101. N'ayons pas la mémoire trop courte.

Pour cette raison, il faut que le signal aux immigrants soit CLAIR. Nord-Américain, oui: melting pot anglophone, non. Quand on choisit l'excellent accueil du Québec, sa chaleur humaine simple, ses services de santé, d'éducation accessible et son fabuleux potentiel économique-énergétique, il est juste et sage de choisir aussi la langue et la culture du lieu et impérieux d'en respecter l'image. La formidable pression culturelle continentale doit être équilibrée par divers moyens puissants et compatibles avec les droits fondamentaux. Il n'est pas odieux pour un Italien d'Emilie-Romagne, d'arriver dans un univers unilingue puisqu'il vient justement de quitter la version italophone du même phénomène dans son pays.

J'illustre enfin l'effet de signal par une anecdote. Mon ami l'épicier grec, pourtant membre en règle du PQ parce qu'aussi du PAS-SOC principalement, s'est remis à afficher bilingue à l'occasion d'un jugement de la Cour suprême l'an dernier qui n'avait rien à voir avec l'affichage. Mon ami n'est pas juriste mais épicière, il n'est pas linguiste mais plutôt trilingue «simultané». Pour s'expliquer, il m'a

dit un peu tristement «you have lost the langue (sic) in the Big Court». Voilà un exemple de l'effet-signal. La pression continentale pousse à l'anglais: c'est là qu'ils veulent aller. Ils y vont massivement de facto. C'est au Québec et à son peuple, par les lois, de donner clairement le ton vers le français. De ce point de vue, l'affichage est vital. Donner l'impression que Montréal est bilingue équivalait à donner le signal du choix et je sais — et les statistiques le montrent clairement — quel est et quel sera ce choix.

Le fardeau commercial

Par fardeau commercial, j'entends le coût économique pour un commerçant, un petit surtout, d'inclure ou de ne pas inclure le moindre segment de marché. Les géants de la bière se battent à coup de millions pour déboucher des fractions de 0,1% des buveurs de l'autre marque. Il est facile d'imaginer que le commerçant de la rue Papineau, même péquiste, ne doit pas payer en clientèle, dans un contexte de libre-affichage, l'effet de son unilinguisme auprès des quelques anglophones du coin, d'origine ou néo-québécois. Il bilinguise et personne ne pourra le blâmer. Ainsi le droit juridique pour M. Smith d'afficher dans sa langue se transforme par les iné-

luctables lois du commerce en une obligation réelle pour M. Tremblay d'afficher aussi en anglais. Et voilà pourquoi votre ville est bilingue... Mon ami l'épicier grec, dont la modeste entreprise n'a pas de groupe de marketing, n'a pas besoin d'un doctorat de Columbia pour savoir ça. Il a écrit sur sa porte «HELLENIKON», parce que, comme les multinationales, il se bat pour le moindre segment... La meilleure façon économique de dispenser M. Tremblay du fardeau commercial, c'est que la loi mette tout le monde dans la même situation: l'affichage français.

Entre le fort et le faible

En conclusion, je crois que le brouillard de Lacordaire est toujours utile et s'applique: «Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre... c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère», surtout quand le fort est déjà cent fois mieux protégé par loi que ne sont les «faibles» de St-Boniface et même de Moncton, pour ne rien dire de ceux de Saskatoon et de Moose Jaw. Il me semble que, si j'étais né dans la culture de Thomas Jefferson et de Winston Churchill et, par surcroît, au quart de siècle des Beatles et de Michael Jackson, j'accepterais tout cela généreusement; même, me connaissant, je mobiliserais. D'autres le font pour les phoques ou les baleines.



Lysiane Gagnon

Le gros collège

■ QUÉBEC — Il y avait longtemps que je n'étais allée à l'Assemblée nationale. La dernière fois, c'était à l'époque où tout le monde — vous, moi, le caporal Lortie — y entraînait comme dans un moulin.

Cette fois, double surprise: le hall d'entrée a été refait, et il faut se soumettre aux contrôles en vigueur dans les aéroports. Règlement hélas justifié, que de toute façon, les préposés à l'accueil exécutent avec cette gentillesse extraordinaire qui est la caractéristique des gens de Québec. (Y a-t-il une autre ville où les chauffeurs de taxi font, à la pluie, le tour de la voiture pour ouvrir la portière à une femme qui n'est ni vieille ni handicapée?)

Il y a autre chose de changé, et c'est dans le regard des employés de l'Assemblée nationale, ceux qui sont en contact physique avec le public, exposés autrement dit, ceux qui auraient pu, eux aussi... Ils ont dans le regard quelque chose en alerte. Quand ils constatent que le visiteur est une personne ordinaire, tout de suite ils sourient, comme pour s'excuser d'avoir été méfiants. Les agents de sécurité, qui auparavant vous regardaient passer distraitemment, comme si vous faisiez partie du décor, sont sur le qui-vive. Gentils, oui, mais très présents, prêts à réagir, jamais distraits. Le traumatisme se perçoit encore.

• • •

Mais une fois dans l'Assemblée nationale, tout redevient comme avant: un séminaire, une sorte de gros collège (un collège de gars évidemment) où les débats se transforment vite en chahut, où l'indiscipline est punie (voir le repentir instantané de ceux qui avaient osé s'interroger sur le leadership de René Lévesque, dès que ce dernier fit savoir qu'il restait), un gros collège où l'on s'épie, s'épaule et se bagarre avec la complicité qui naît de la cohabitation constante.

Il y a toutefois dans l'air quelque chose de plus lourd, de plus déprimant encore qu'auparavant. La fin de régime s'étire. L'obsession partisane a éclipsé toute préoccupation politique. La machine roule mais rien ne fonctionne: la commission parlementaire de l'Économie et du Travail est au point mort depuis huit mois parce que les deux partis ne s'entendent pas sur le choix du président. A cause des démissions dans leurs rangs, les ministres seront tous bloqués à Québec les mardis, mercredi et jeudi. Les fonctionnaires attendent. Pourquoi bouger, quand on ignore qui sera demain le nouveau maître? On travaille dans le court terme, le très court terme: aucune législation importante n'est à l'horizon, et le seul projet de quelque envergure, la réforme du régime de négociation du secteur public, est devenu entre les mains du premier ministre matière à un autre jeu de poker.

Au salon bleu, saisissant spectacle: certains absents — les Laurin, les Parizeau — pesaient si lourd que le vide est presque visible. On les cherche, machinalement. Mais du haut des galeries de la presse et du public, on voit surtout des jeunes hommes plus ou moins effacés, ceux de l'autre génération, pour qui René Lévesque n'a jamais été un camarade puisqu'il pourrait être leur père. Il ne reste, de ses vieux alliés, que Marc-André Bédard, de retour au poste après une longue maladie. Côte-à-côte, assis à la même table comme deux jeunes loups rivaux attelés au même joug, Landry et Johnson, les dauphins qui attendent, espèrent, calculent... Où sont les députés rebelles? Invisibles des galeries car les «indépendants» sont assis à l'arrière fond de la Chambre.

• • •

Période des questions. Le ronron rituel. Vers la fin, le porte-parole des indépendants, l'ex-ministre Jacques Léonard, interroge le premier ministre sur le dossier constitutionnel. Avec une argumentation logique et beaucoup de dignité, éloquent symbole de la rupture du PQ. Les ministériels détournent leur regard ou rient nerveusement. Les libéraux n'apprécient pas tellement non plus car ils préfèrent jouer sur le thème de l'économie. Or, l'unique but commun à l'ensemble du groupe, pour l'instant, est de garder le dossier constitutionnel au centre des débats, pour empêcher un accord qu'on prévoit désastreux.

Quant au reste, les huit indépendants n'ont pas tous le même programme. Ainsi, Léonard ou Jérôme Proulx ont l'incarnation même du désintéressement personnel, mais Gilbert Paquette, c'est notoire, ne rêve que de leadership.

Le groupe détonne. Ils sont en dehors du jeu partisan. Ils n'ont pas l'intention de renverser le gouvernement, ce que permettrait la nouvelle arithmétique parlementaire. Ils n'ont pas l'intention de devenir parti politique, ni même, pour certains, de se présenter aux prochaines élections. Eux aussi travaillent dans le court terme. Que font-ils, où vont-ils? Ils ne font que maintenir vivante, contre le parti ou ils ont enterré leur jeunesse, contre les sondages et l'opinion publique, contre toute rationalité électorale et même contre le bon sens et contre leur propre intérêt, l'idée qui avait été la raison d'être du PQ et de leur propre entrée en politique. Ils ne font que cela: maintenir à l'Assemblée nationale la présence encombrante d'une idée. Comme un reproche vivant, comme l'oeil de Cain.

• • •

Fin de la période des questions. Au Parlementaire, Gilles Grégoire, le co-fondateur du PQ devenu paria, est attablé devant des papiers, dans un restaurant presque vide. Plus tard, au Chalet suisse, le restaurant où la classe politico-journalistique va finir la soirée — encore une chose qui n'a pas changé —, quelques «indépendants», dorénavant isolés le soir comme le jour, font le bilan de la journée. Sereins mais pas tellement gais. Le ministre Clair passe en coup de vent, l'air soucieux, sa serviette sous le bras. A chaque table ou presque, tout le monde joue au jeu classique du quand-auront-lieu-les-élections.

Le lobby de l'hôtel Concorde est rempli de beaux grands Américains de six pieds et demi. Vêtements impeccables, réserves, stylés, l'oeil intelligent. Des policiers visiblement. Sans doute l'«avance» du président Reagan, qui fouille, scrute et analyse le terrain où se trouvera dimanche l'homme le plus menacé du monde. Les clients réguliers du Hilton, où logera le président, ont été avertis que l'hôtel sera ce week-end-ci «fermé» à tout autre qu'aux membres accrédités du cortège. La classe politico-journalistique pense aux élections mais les gens de la ville de Québec, eux, pensent à la grande visite qui s'en vient. Pensez donc, Monsieur Reagan et Nancy, Monsieur Mulroney et Mila...

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8 h à 17 h.	
REDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9 h à 16 h 30.	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Casiers et professions, nominations	285-7320



Le contentieux des pluies acides, ou la survie de notre civilisation

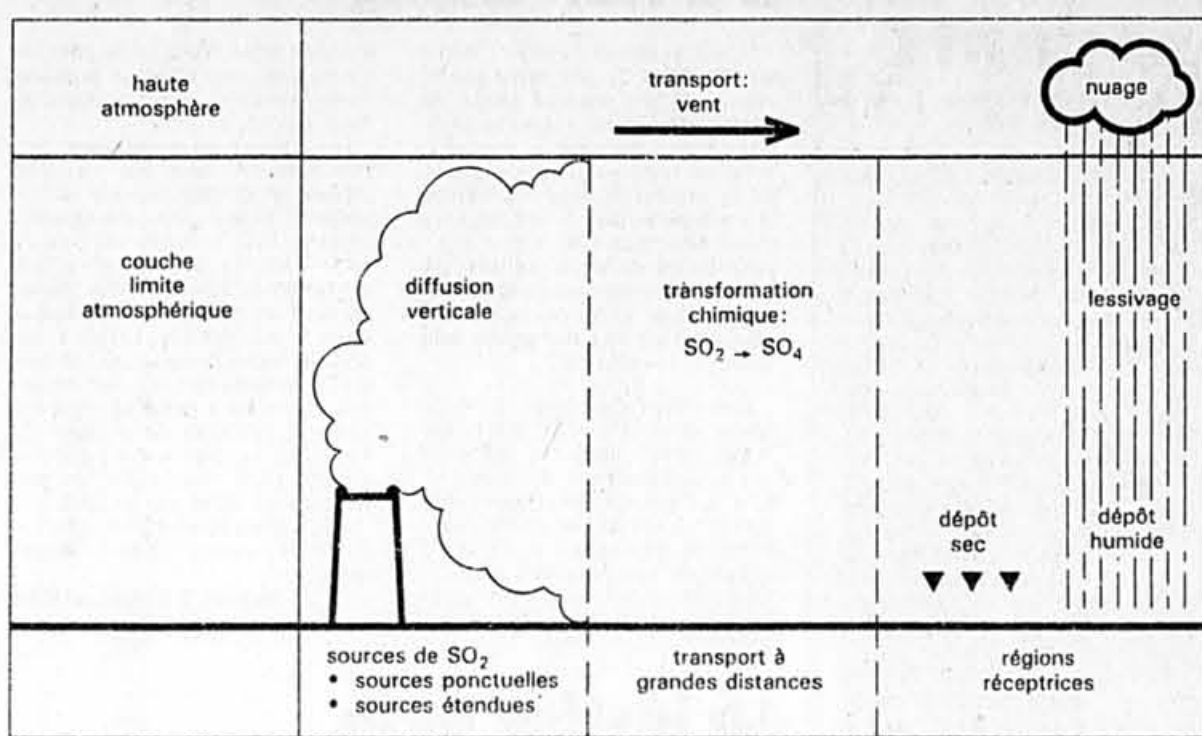
gouvernements des provinces concernées de l'est continental ont manifesté ces dernières années le montre clairement. Les deux niveaux de gouvernement collaborent depuis deux ans au moins — c'est une seconde offensive — à la préparation de la prochaine rencontre du plus haut niveau avec les États-Unis.

Réciprocité réclamée

Cette fois, les dirigeants n'ont pas pris de risque. Au début de février, ils ont pris une position commune. Ils ont annoncé leur intention de réduire de moitié, de notre côté de la frontière, les émissions de soufre que chemins et tuyaux projettent dans l'air. Si le plan est réalisé, les rejets, dont les raffineries de métaux sont largement responsables, seront réduits, d'ici 1994, de 4,5 millions de tonnes par année à 2,5 millions de tonnes. (Au Québec le million de tonnes de rejets sera réduit à 600 000 tonnes.) Le Canada, qui annonce ainsi ses intentions de nettoyer ses écuries, demande aux USA, de manifester une volonté semblable.

Le Canada a déjà essayé un refus de Washington le 22 juin 1982. La Maison-Blanche ne voulait pas se rendre à la proposition canadienne faite au mois de février précédent. Ottawa proposait que les dépôts de sulfates humides, sur le sol, ne dépassent pas 20 kilos par hectare et par année d'ici à 1990. Aujourd'hui, le Canada repousse le délai à 1994 et espère ainsi qu'on puisse en arriver à un compromis.

L'urgence d'agir est soulignée par le Canada de diverses façons. Dans un résumé de la situation publié en juin dernier, le ministère fédéral de l'Environnement fait état d'études qui concernent la végétation. L'Université de Toronto, dit le texte, a démontré en laboratoire que les spores de certains conifères étaient affectés par des eaux acides du type de celles qui nous viennent actuellement du ciel. C'est donc dire que l'acidité ne menace pas que le milieu hydrique. Nous avons déjà des symptômes qui indiquent un plus grand danger. Les fonctions re-



productives des espèces, si les choses ne changent pas, pourraient être court-circuitées. Nous avons dépassé le domaine de la simple réduction des populations de truites de lacs.

En réalité, le combat contre les pluies acides concerne l'ensemble des attitudes occidentales relatives au développement. Un industriel a-t-il le droit de polluer tout un territoire parce que cela est économiquement souhaitable pour lui? Pour le moment, les États n'utilisent pas, pour corriger les situations, les dispositions des codes de criminalité sur les méfaits.

Il est évident que si les conseils d'administration des fondrières et des usines d'électricité — la fonderie de Noranda jette 275 000 tonnes de soufre par année dans l'air — se sentaient menacés par des poursuites, leur ardeur à trouver des solutions de nettoyage pratiques serait fortement appuyée. L'imagination des concepteurs de nouvelles usines s'en trouverait également favorisée.

L'ardeur des gouvernements au combat contre les pluies acides, il faut le signaler, est ré-

cent. Le gouvernement du Québec, l'hôte de la prochaine conférence, vient d'adopter une réglementation — la première au Canada — qui établit un calendrier de dépollution eu égard au soufre et à l'azote. En cela il donne l'exemple.

Qui va payer?

Mais il faut rappeler que personne, au Canada pas plus qu'aux États-Unis, n'a déterminé qui paierait pour les anciens pots cassés. Le ministre fédéral de l'Environnement, Mme Blais-Grenier, a indiqué le mois dernier qu'Ottawa pourrait bien contribuer aux programmes de dépollution industrielle. Serait-ce à un accroc au principe selon lequel «qui pollue doit payer le nettoyage»?

Un rapport du ministère québécois de l'Environnement, publié en 1981, établissait déjà que 60 p. cent des composés du soufre rejetés en territoire québécois provenaient des États-Unis: les rejets des cheminées des usines de production d'électricité du middle-west arrivent jusque chez nous. Or ce mémoire, adressé directement à l'Agence

de protection de l'environnement du pays voisin, plaide pour que les USA «ne réduisent pas» leurs normes de rejets industriels dans l'air. On songeait alors, au sud de la frontière, à relâcher les règlements pour permettre l'utilisation du charbon à forte teneur en soufre.

La Canadian Coalition on Acid Rain recommande au gouvernement du Canada de ne pas cesser de sensibiliser les Américains au problème. Mais elle reconnaît la difficulté de l'entreprise. L'administration Reagan n'a pas consenti, jusqu'ici, à établir un programme de dépollution. Les plus grands pollueurs de l'air, aux États-Unis, ce sont les «utilités», c'est-à-dire les producteurs d'électricité au charbon.

Or, chez nos voisins, ces producteurs sont des entreprises privées dont le lobby, auprès de la présidence et du Congrès, est puissant. Ces entreprises éprouvent actuellement des difficultés financières et ils ne peuvent pas, aussi facilement qu'au Canada, où les entreprises sont publiques, faire payer à leur clientèle le coût d'une dépollution. Les

lobbies américains laissent aussi entendre que la pression canadienne est un complot du Canada pour vendre davantage d'électricité aux États-Unis.

C'est peut-être dans cette perspective qu'il faut voir une récente intervention du sénateur du Wisconsin, M. William Proxmire. L'influent homme politique a déposé un projet de loi qui interdirait toute importation, aux États-Unis, d'électricité canadienne à moins que Washington soit satisfait des mesures prises au Canada pour réduire les émissions de soufre.

Et l'Ontario se fait

Voilà qui paraît, à la veille de la rencontre au sommet, mettre le Canada sur la défensive. C'est l'Ontario, ici, qui est en cause. Contrairement au Québec, où l'hydro-électricité ne pollue pas l'air, les «utilités» ontariennes, fonctionnant au pétrole et on songe à l'usage du charbon.

Le ministère des Affaires étrangères du Canada ne s'inquiète pas de cette tournure des événements. Le projet Proxmire, fait-il valoir, n'est qu'un grain de sable sur la plage législative américaine qui concerne les pluies acides. De toute façon, les choses vont peut-être se régler au niveau de la présidence. Il n'empêche que le silence ontarien, en matière de réglementation sur les pluies acides, n'aide pas les choses.

Le Canada réclame la mise en place d'une réglementation commune, fondée sur un objectif de dépollution au sol. C'est le sol canadien qui se trouve menacé. Pour lui, le moment de passer aux actes est arrivé. On verra si les hommes politiques pourront s'entendre, à ce stade, sur une formule satisfaisante.

Dans les documents que le ministère de l'Environnement du Québec a rendus publics au mois d'août dernier, il est souligné que certaines régions du Québec reçoivent jusqu'à 43 kilogrammes de sulfate par hectare et par année. Cela établit, dit le document, que le Québec «est une des zones les plus exposées du nord-est de l'Amérique».

Spectacles: les Américains sont bien plus que des voisins

Les producteurs de spectacles québécois ne regardent pas les Américains comme des voisins. Dans le milieu du showbusiness, l'oncle Sam est bel et bien installé chez nous et occupe régulièrement les plus grandes scènes de spectacles, à Montréal particulièrement.

JEAN BEAUNOYER

Guy Latraverse, le producteur le plus connu au Québec, ne lésine pas sur les mots: «Dans le spectacle, Montréal est considérée comme une ville américaine, au même titre que Détroit ou Philadelphie, et est automatiquement intégrée à toutes les grandes tournées américaines. Pas moins de 80 p. cent des spectacles présentés au Forum sont des spectacles américains. Ce n'est pas compliqué, Donald K. Donald présente 25 shows par année et attire au moins 400 000 personnes au Forum. Et si tous les artistes américains ne viennent pas tous ou aussi souvent qu'on le souhaiterait, c'est parce que le dollar canadien n'a jamais été aussi bas et les impôts aussi élevés... Les USA, c'est notre plus grand ennemi. Il nous fait mal, à nous, producteurs québécois, au moment où 92 p. cent de nos enfants sont branchés sur l'anglais. C'est de l'impérialisme culturel contre lequel il n'y a rien à faire et c'est au gouvernement de nous protéger, de nous donner des moyens tout en respectant la liberté d'entreprise.»

On pourrait ajouter que la mainmise américaine inquiète également plusieurs producteurs français, belges, suisses et italiens, mais la prépondérance américaine dans le milieu du spectacle est surtout pertinente au Québec, en raison de la proximité des lieux. Le coût des transports est devenu si prohibitif qu'on ne songe même plus à exporter des shows américains en Europe. Et si on le fait parfois, ce n'est finalement que pour le prestige.

Donald Tarlton, des productions Donald K. Donald, celui qui produit la majorité des spectacles pop ou rock au Forum, apporte certaines précisions: «Nous sommes assimilés autant à la culture américaine qu'anglaise et la proportion d'artistes américains et britanniques présentés au Québec est à peu près de 50-50. Parmi eux, nous avons présenté environ 10 spectacles mettant en vedette des Canadiens (le groupe Rush, Brian Adams, April Wine, etc.) Oui nous regardons ailleurs, surtout du côté de la France.»

Parce que Donald K. Donald a atteint un certain plafond du côté des Américains et que le Québec s'intéresse à la relève française. Après avoir présenté Victory Tour avec les frères Jackson au Stade olympique, il est évidemment difficile d'aller plus loin. De toute façon, les artistes américains occupent depuis longtemps les meilleures places au Québec... à la demande des Québécois!

Des écrivains moins sensibles à la domination des empires

Tellement énormes, les Américains, qu'on ne voit qu'eux ou qu'on ne les voit pas. Dans les arts de masse, leur production pourrait bien être telle, en quantité et en qualité, qu'elle entrave la création québécoise. On pourra s'en plaindre, mais en réfléchissant bien que le protectionnisme culturel ne rend pas plus habile ni plus universel.

RÉGINALD MARTEL

Les écrivains, qui ont tout leur temps, sont moins sensibles que d'autres artistes à l'émergence et à la domination des empires. Ils prennent leur petit air ou leur humeur le pousse, hier ou maintenant, ici ou ailleurs, en réalité rarement loin de leur nombril.

Certains parmi eux vont reconnaître des influences américaines, d'ailleurs pas toujours vérifiables, car le support de la langue est souvent plus déterminant, en création littéraire, que tout le reste. Et la langue des meilleurs écrivains québécois demeure, sauf pour quelques emprunts lexicaux, absolument française. Le langage est autre chose et c'est de ce côté qu'on reconnaîtra chez l'un la manière de Hemingway, chez l'autre celle de Saramago.

Dans un autre ordre de faits, la géographie et l'histoire de l'Amérique du Nord ont eu sur notre littérature des conséquences déterminantes. Comme les Américains, des Québécois ont en leur temps conquis le territoire et subi sa marque. Assez récemment, et las sans doute de retourner la

même glèbe laurentienne, les écrivains ont commencé d'annexer l'espace continental. Il suffit pour s'en convaincre de lire quelques romans québécois récents, dont le Volkswagen Blues de Jacques Poulin.

Les influences françaises sont tellement plus évidentes qu'on hésite à les mentionner. Elles ont été inscrites, dès l'école, dans notre tissu culturel même. Bien plus qu'au Québec, où ils se lisent peu mutuellement, c'est donc en France que les écrivains québécois cherchent et trouvent leurs modèles. Puis ils s'en séparent, quand ils ont acquis leur maturité propre. Les convertis du dada formaliste, encore accrochés aux flancs de la grande école du mont Royal, n'en sont pas là encore.

Va pour les écrivains. Les lecteurs? Les éditeurs parisiens sont, de loin, les principaux traducteurs en langue française de la littérature américaine. Grâce à leur puissant système de distribution, ils se font chez nous les héros d'une culture et d'une société qui ne sont même pas les leurs, encore que les traductions soient perméables à un certain effet d'acculturation: les gangsters de Chicago seraient bien étonnés de s'entendre parler l'argot du milieu.

Nous lisons, bien plus que notre littérature, celle des voisins. Il n'en est pas autrement dans les petits pays qui, comme le nôtre, jouxtent un grand pays de grande littérature. Elle existe pourtant, notre littérature, dans cette virtualité où la confine la réponse absente d'un public, et elle réussit à progresser. Cette terre est bénie, mais le miracle mérite quand même un Te Deum.

Disques: des échanges à sens unique entre Canada et USA

Le Canada est le sixième pays au monde parmi les plus grands consommateurs de disques. Marché intéressant donc, surtout pour les Américains qui peuvent déverser leurs disques via les succursales canadiennes des multinationales.

DENIS LAVOIE

Des 361 disques les mieux vendus au Canada en 1984, seulement 54 étaient canadiens, dont une quinzaine de québécois. La plupart des autres étaient américains.

Envahi par la culture américaine plus que tout autre pays, par la radio et la télévision notamment, le Canada consomme et copie les succès américains. Seul le Québec arrive à se démarquer et à préserver son identité culturelle, en partie à cause de sa spécificité linguistique, jusque dans le marché du disque.

Mais le disque québécois ne réussit, malgré bien des efforts, qu'à occuper un quart du marché local. En effet, les Québécois achètent traditionnellement deux fois plus de disques américains que québécois. Et plus de la moitié des disques vendus au Québec sont d'expression anglaise.

En contrepartie, les multinationales du disque, presque toutes américaines, (WEA, CBS, Capitol, RCA, entre autres) investissent très peu dans la production de disques québécois. Le Québec a donc

ses propres maisons de disques, comme Kébec Disque et Trans-Canada, pour que les artistes québécois puissent enregistrer.

Bien sûr, Capitol a lancé Beau Dommage. Mais la multinationale n'a investi que \$5 000 dans un disque vendu à plus de 250 000 exemplaires et dont les auteurs québécois ont tiré peu de profits. Les Américains vendent leurs disques au Québec mais ne sont pas intéressés à réinvestir leurs profits dans des productions québécoises.

Il faut dire que le disque québécois est peu rentable, qu'il ne vise généralement qu'un petit marché. En fait, il n'y aurait même pas 10 p. cent des disques québécois qui se vendent assez bien pour couvrir les frais de production. Alors qu'un seul succès américain éclipse les ventes d'une foule d'artistes québécois.

Le Canada exporte tout de même certains de ses disques, dont plus de la moitié aux États-Unis. En 1982, on retrouvait 25 Canadiens sur les palmarès américains», rappelle Bryan Robertson, de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement.

Le contenu canadien des disques vendus au Canada est passé de 10 p. cent, il y a quelques années, à seulement 7 p. cent, précise Robertson. Pourtant, Nathalie Simard est arrivée à vendre un million de disques et Ginette Reno a pu vendre plus de 300 000 exemplaires d'un disque sur le marché québécois.

Pour les «majors» du cinéma, le Canada est un État américain

Le cinéma américain est sur tous les écrans du monde. Comment ne le serait-il pas sur les nôtres? Pour les majors américaines, le Canada n'est pas un pays étranger; nous sommes, depuis l'époque du muet, assimilés à leur territoire national.

SERGE DUSSAULT

Résultat?

Des 478 films présentés en primeur l'an dernier, à Montréal, près de la moitié (223) étaient américains. Et l'on peut se compter chanceux puisque, de toutes les villes du continent, Montréal est celle où l'on peut voir le plus de films européens. Surtout français, évidemment (133 l'an dernier). Si bien qu'à cet égard, New York peut nous envier.

Ces chiffres ne disent pas tout. Il faut regarder le box office.

«Depuis septembre, dit Claude Chabot, directeur des cinémas Cineplex-Odeon pour le Québec, les films américains, en anglais ou traduits, représentent 80 p. cent de nos recettes. Si nous n'avions pas le cinéma américain, il faudrait fermer 90 p. cent de nos salles.»

Un exemple, pour comprendre le phénomène: deux films connaissent actuellement au Québec un énorme succès, Les Ripoux (français) et Beverly Hills Cop (américain). Or ce succès se traduit en une semaine (fin février) par des recettes de \$28 000 après sept semaines d'exploitation pour Les Ripoux et... autour de \$75 000 après treize semaines d'exploitation pour le film américain!

Une enquête maison menée par Cineplex-Odeon (75 salles, plus 32 indépendants affiliés,

soit près de la moitié des 225 salles du Québec) indique que 75 p. cent des spectateurs qui voient les films américains non traduits sont des francophones.

«Le phénomène est pire, ajoute Chabot, du côté de la vidéocassette: 90 p. cent des titres vendus sont américains.»

Impérialisme culturel? On le dit. Hollywood est une machine colossale.

Un fait demeure: le cinéma américain plaît. C'est un engouement universel. En partie explicable par l'extraordinaire vitalité de la culture américaine.

Cet impérialisme ne date pas d'hier. Il était même pire à l'époque du muet: plus de 95 p. cent des films projetés au Québec jusqu'en 1930 venaient des États-Unis (1).

Si les Québécois adorent le cinéma américain, nos cinéastes, par contre, se sont traditionnellement tournés vers l'Europe. Pour ne pas se laisser écraser. Mais l'originalité de notre cinéma s'est longtemps payée par de misérables recettes au box office. Quelques films cette année (La Femme de l'hôtel, La Guerre des tuques...) laissent espérer un revirement.

Et les coproductions?

Il arrive que les Américains, attirés par la faiblesse de notre écot dollar, viennent tourner chez nous. Ou participent financièrement à la production d'un long métrage. Notre industrie cinématographique y gagne. Les techniciens se frottent les mains. Les verdoyants billets de l'Oncle Sam sont bienvenus.

L'impérialisme, alors, se fait débonnaire...

(1) Le cinéma au Québec, Yvan Lamonde et Pierre-François Hébert.

LE PRÉSIDENT REAGAN ET LE PREMIER MINISTRE MULRONEY

La camaraderie des deux Irlandais n'est tout de même pas une panacée

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, aime bien raconter cette anecdote: lorsqu'il a rencontré le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, pour la première fois, à la fin de 1983, un responsable du protocole s'est levé, à la fin de la discussion, pour indiquer au visiteur que son temps était écoulé.

M. Mulroney a acquiescé, a voulu se lever, mais le président l'a retenu: M. Reagan aimait son interlocuteur.



GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

Il est certes agréable, pour un nouveau premier ministre qui s'est fait élire sur un credo de bonne entente avec tout le monde, de pouvoir prétendre à l'amitié personnelle du président des États-Unis.

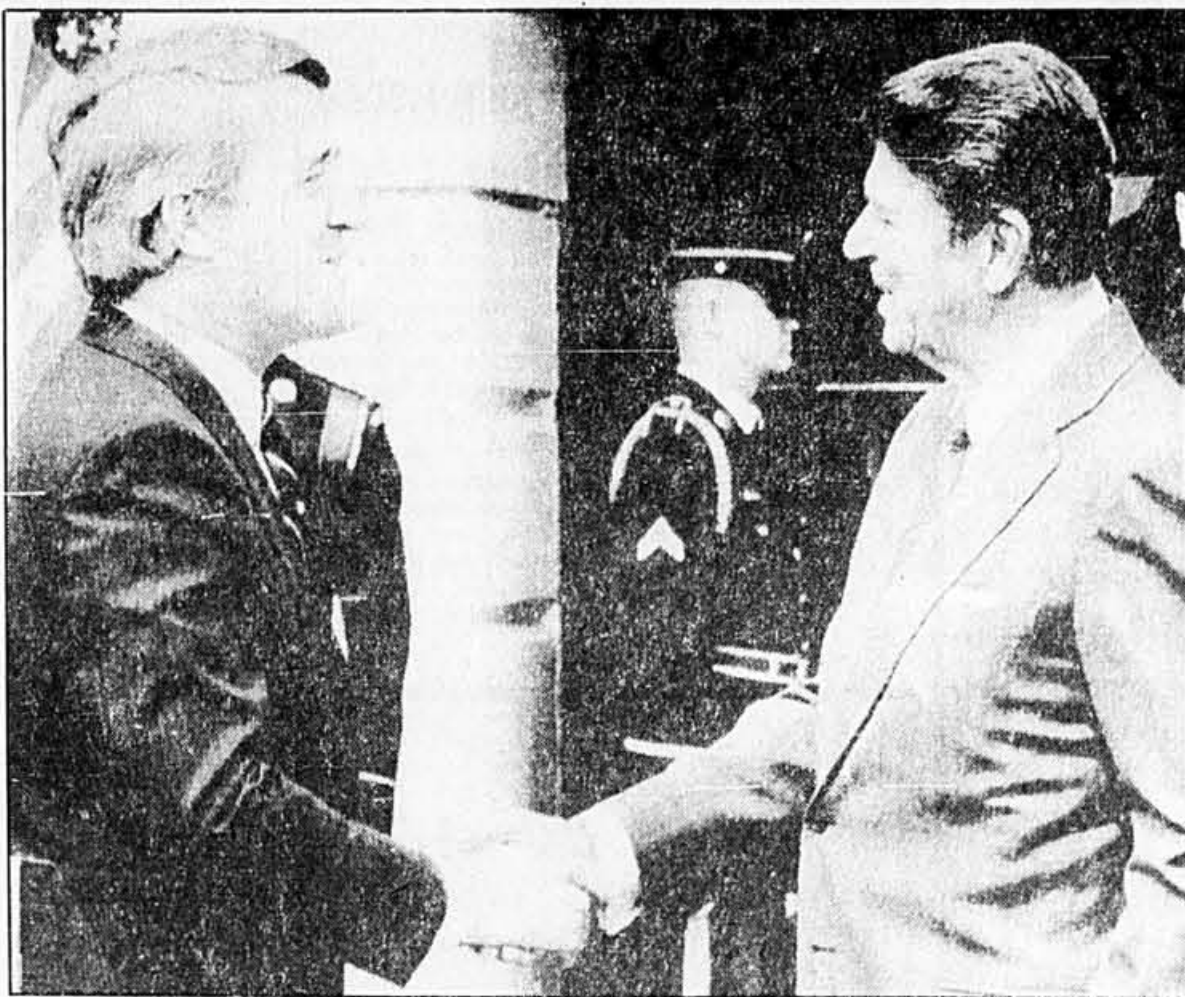
Mais tout comme la lune de miel entre Ottawa et les provinces ne saurait résoudre tous les contentieux, l'histoire démontre que l'amitié du premier ministre avec le président ne créera pas de miracle.

Elle est néanmoins fort utile: les deux gouvernements viennent d'être élus et c'est le moment ou jamais de jeter les bases d'une nouvelle collaboration.

L'automne dernier, l'administration américaine a entrepris une révision en profondeur de ses relations avec le Canada. «Normalement, les Américains font cela à tous les dix ans, mais je ne me souviens pas de la dernière fois», explique un haut fonctionnaire des Affaires extérieures. «Peut-être cela remonte-t-il à 1968», ajoute-t-il, avec un clin d'oeil.

Pourquoi 1968? Parce que les relations Canada-US ont connu des périodes difficiles sous l'administration de Pierre Trudeau.

C'est en effet sous le gouvernement Trudeau que le Canada a perdu le traitement de faveur que lui accordaient les États-Unis en matière de commerce, depuis les années 50. En 1971, le président Nixon a imposé des ta-



Reçu à Washington dès avant son élection au poste de premier ministre du Canada, Brian Mulroney a eu droit à une cérémonie dans le «Rose Garden» de la Maison-Blanche dans les jours qui ont suivi cette élection, en septembre dernier.

rifs à l'importation sans avertir ses partenaires commerciaux, et le Canada n'y a pas échappé. Lors d'un discours à Ottawa, l'année suivante, M. Nixon a confirmé que le statut spécial du Canada avait pris fin.

Ce point tournant a coïncidé avec des changements importants du côté canadien. En 1972, le nationalisme économique du Canada anglais s'est exprimé dans le rapport Gray sur les investissements étrangers. Un an plus tard, l'Agence canadienne de tamisage des investissements étrangers (FIRA) a vu le jour.

Depuis ce temps, les relations canado-américaines sont devenues fort complexes. Deux pays qui partagent une frontière sur des milliers de kilomètres et qui s'échangent pour \$150 milliards

de biens et de services annuellement, ne peuvent faire autrement que d'avoir des différends dans une foule de domaines.

L'arrivée de Reagan

L'arrivée de Ronald Reagan à la Maison-Blanche, début 1981, a coïncidé avec un durcissement de l'attitude canadienne.

Le gouvernement Trudeau venait de reconquérir le pouvoir en promettant de donner des dents à FIRA et de canadieniser l'industrie pétrolière.

Ces changements ont été fort mal vus à Washington. «Reagan est arrivé au pouvoir avec une volonté très claire de rétablir une collaboration étroite sur le continent nord-américain. Il parlait même d'un marché commun Canada-Mexique-USA. Mais les politiques canadiennes,

particulièrement dans le domaine de l'énergie, allaient à l'encontre de sa vision», expliquent les fonctionnaires canadiens.

De plus, les relations personnelles entre le premier ministre Trudeau et le président n'ont jamais été très chaleureuses. Le credo pacifiste du chef du gouvernement canadien n'était guère compatible avec le «militarisme» du nouveau président américain.

Cette situation a donné lieu à deux ans de relations tendues, jusqu'en 1982. Mais ce n'est pas Brian Mulroney qui a changé cette situation. Le mouvement a été amorcé plus tôt.

«En 1982, les deux pays se sont rendus compte que ça ne pouvait plus continuer ainsi», explique-t-on.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, et son homologue américain, M. George Shultz, ont alors amorcé une série de rencontres trimestrielles qui ont favorisé un rapprochement important.

Jusqu'à là, le Canada s'était fait reprocher la tiédeur de ses efforts militaires. Le gouvernement Trudeau a fait amende honorable. Il s'est engagé à une croissance réelle de trois p. cent par année de ses dépenses militaires. Il a procédé au renouvellement de ses équipements (F-18, frégates, etc.) et il a autorisé les essais des missiles de croisière de l'OTAN au-dessus du territoire canadien.

Simultanément, Ottawa a réduit les interventions de l'Agence de tamisage des investissements étrangers. Tous ces gestes ont contribué à améliorer les relations avec Washington.

La venue du président Reagan à Québec, dimanche et lundi prochains, s'inscrit donc dans la suite de cette évolution. Les fonctionnaires canadiens font valoir que M. Reagan a, depuis le tout début, démontré son pressant désir de nouer des liens plus étroits avec le Canada. C'est sa deuxième visite au pays. Jimmy Carter n'y était jamais venu, alors que Richard Nixon n'y a effectué une visite officielle que trois ans après son élection à la Maison-Blanche.

Les dividendes?

La visite du président rapportera-t-elle des dividendes? «Oui, mais il ne faut pas s'attendre à des miracles», préviennent les fonctionnaires.

L'amitié Reagan-Mulroney a insufflé une nouvelle volonté politique dans les relations entre les deux pays. C'est un homme de confiance du président, Ed Derwinski, qui a complété les négociations du traité sur la pêche au saumon dans le Pacifique, traité qui sera signé à Québec.

Mais les bonnes relations entre le président et le premier ministre ne sauraient tout régler.

Michael Pitfield, l'ancien greffier du Conseil privé sous Pierre Trudeau, fait remarquer que 90 p. cent des points de désaccord entre les deux pays n'ont rien à



voir avec les relations personnelles entre les deux chefs de gouvernement.

Les fonctionnaires canadiens sont bien d'accord. «Ce serait prématuré et naïf de crier à un déblocage parce que les deux hommes s'entendent bien. Chaque administration et chaque gouvernement défend ses propres intérêts.»

Pour le Canada, le vrai test de la rencontre Reagan-Mulroney à Québec sera celui des pluies acides. Les fonctionnaires canadiens, qui ont donné une séance d'information sur le sujet le 7 mars, ont pris un soin énorme à diminuer les espoirs de ce côté.

M. Mulroney obtiendra probablement une déclaration du président et la formation d'un groupe de travail pour étudier les moyens de s'attaquer à ce problème. Mais le geste risque de n'être que symbolique.

Les relations canado-américaines n'en ont pas moins pris un tournant différent depuis l'élection du gouvernement conservateur au Canada. On peut s'attendre à une plus grande collaboration dans le domaine économique, à des actions conjointes pour assurer la pénétration des produits nord-américains sur les autres continents. Dans le domaine de la défense, Washington fera preuve d'une plus grande confiance envers son allié du Nord.

Mais il y a un obstacle de taille sur la voie de la bonne entente: la force du dollar américain fait chuter les autres devises, elle accroît les taux d'intérêt et pousse le déficit commercial américain à la hausse.

Il y a un risque de protectionnisme accru, d'un côté, et de récession économique, de l'autre. C'est là un problème que la seule amitié entre MM. Reagan et Mulroney ne saurait résoudre.

UN SERVICE DES AFFAIRES CANADIENNES AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT À WASHINGTON

Jusqu'ici considéré comme acquis, le Canada a maintenant droit à un traitement de faveur

WASHINGTON — A Washington, «on s'intéresse moins à nous qu'au Nicaragua ou au Salvador»: la frustration canadienne à l'égard d'une supposée «indifférence» des États-Unis est parfaitement illustrée par cette récente déclaration du premier ministre Brian Mulroney à un magazine américain.

GILBERT GRELLET

collaboration spéciale

Qu'en est-il exactement? Est-ce bien vrai qu'à Washington, on ne tourne les yeux vers le nord que lorsque Ottawa hausse le ton sur les pluies acides ou qu'une tempête de neige «arctique» dévalise la vallée de l'Hudson?

«A quelques jours de la rencontre Reagan-Mulroney à Québec, les 17 et 18 mars, les Américains à qui on pose la question prennent un air embarrassé: «C'est vrai, la grande bureaucratie à Washington a tendance à négliger les pauvres Canadiens», déclare un responsable du Département d'État.

«Mais pas nous», s'empresse-t-il d'ajouter, après avoir rappelé qu'un nouveau service des Affaires canadiennes a été créé il y a près de deux ans au Département d'État avec à sa tête un sous-secrétaire d'État adjoint, actuellement M. James Medas.

«Et il y a eu incontestablement une évolution favorable et «un changement d'atmosphère» dans les relations entre les deux pays depuis l'arrivée au pouvoir à Ottawa, il y a six mois, d'un gouvernement conservateur, précise ce responsable qui suit de près les affaires canadiennes.

«Ce n'est pas que la politique menée auparavant nous a vraiment gênés, mais Pierre Trudeau adorait faire du bruit pour embêter les Américains, notamment avec ses fameuses initiatives dans le domaine du dialogue Est-Ouest, indique ce responsable qui préfère garder l'anonymat.

Le fait que c'est le président Reagan qui se déplace au Canada pour rencontrer M. Mulroney illustre parfaitement ce «changement de climat», souligne-t-on au Département d'État, où l'on

avait accueilli avec satisfaction la victoire électorale en septembre dernier des conservateurs canadiens.

Autre signe: le gouvernement Reagan a tout fait pour faire ratifier par le Sénat avant le 17 mars l'accord sur la pêche au saumon conclu en janvier dernier par les deux pays après 14 ans de négociations.

A Washington, on apprécie le fait qu'il y ait désormais à Ottawa un premier ministre qui accorde le «bénéfice du doute» aux Américains, comme l'a noté la semaine dernière Richard Burt, secrétaire d'État adjoint pour l'Europe et le Canada.

«Certains hauts responsables à Washington commencent à s'apercevoir de l'importance de la relation» entre les deux pays, a ajouté M. Burt après avoir indiqué qu'il avait assisté récemment à la Maison-Blanche à une réunion particulièrement «efficace et impressionnante» du Conseil national de sécurité sur le Canada.

La défense

Les responsables américains ont bien accueilli les diverses déclarations faites ces derniers mois par M. Mulroney et où il manifeste son intention de «revigorer» les relations entre les deux pays, notamment dans le domaine de la défense.

Au Pentagone, on se déclare «très satisfait» des relations avec le Canada, qui coopère sans problème pour les essais de missiles de croisière et envisage favorablement un projet conjoint de modernisation de la ligne d'alerte radar avancée (DEW Line) située au Canada.

Dans les milieux d'affaires américains, on note avec plaisir qu'un projet de loi à l'étude à la Chambre des communes se propose de transformer la fameuse FIRA (Foreign Investment Review Agency), redoutée par les entreprises américaines, en agence gouvernementale visant à «encourager» les investissements étrangers et non pas à les «décourager».

Les investissements américains au Canada représentent plus de 47 milliards de dollars



Pierre Trudeau et Ronald Reagan ont bien partagé quelques secrets, quand les deux hommes dirigeaient les grands voisins nord-américains, mais les bruyantes «initiatives» du premier, pour le dialogue Est-Ouest par exemple, n'ont jamais plu au deuxième.

(20 p. cent du total des investissements US à l'étranger) et la politique «nationaliste» en matière énergétique menée par les libéraux n'était pas du tout appréciée aux États-Unis, notamment par les pétroliers de Houston.

L'intention proclamée du gouvernement Mulroney d'éliminer certains aspects jugés discriminatoires du programme national de l'énergie a donc été bien accueillie à Washington.

Pas le beau fixe

Est-ce à dire que tous les su-

jets d'irritation ont disparu et que le beau fixe est revenu après les «tempêtes» toutes relatives de ces dernières années?

Bien sûr que non, d'autant plus que les relations entre deux pays amis qui partagent la «plus grande frontière terrestre au monde», selon la formule consacrée, ne peuvent être que «complexes».

C'est ainsi que les problèmes des pluies acides et des menaces protectionnistes aux États-Unis — notamment contre le porc canadien — seront certainement

abordés par M. Mulroney à Québec.

Mais ils le seront dans une atmosphère sans doute «constructive», estime-t-on à Washington, d'autant plus que chacun des deux pays est le plus important partenaire commercial de l'autre et que leurs échanges commerciaux ont totalisé, en 1984, quelque 150 milliards de dollars canadiens.

Une situation qui n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur, puisque, selon M. Mulroney lui-même, «pas un Américain sur

50» ne penserait à répondre «Canada» si on lui demandait qui était le premier partenaire commercial des États-Unis.

C'est qu'en dépit du réchauffement intervenu ces derniers mois au niveau gouvernemental, le Canada reste pour le public et la presse aux États-Unis un voisin bien tranquille dont on n'a pas besoin de parler puisque «tout va bien».

«On est inexistant», note à ce sujet une Canadienne installée de longue date dans la capitale fédérale et qui estime que «Mulroney a bien raison de se plaindre». Et pourtant, ajoute-t-elle, «ils ne réalisent pas la chance qu'ils ont d'avoir le Canada pour voisin».

La femme de l'ambassadeur canadien à Washington, Mme Sondra Gotlieb, exprime avec humour cette frustration dans des billets qu'elle publie régulièrement dans le *Washington Post* et dont les descriptions quelques peu ironiques de la haute société washingtonienne sont lues avec un «scepticisme amusé» au Département d'État.

Alors que faire? Faire preuve de «patience» et espérer que les choses s'amélioreront un jour, selon le responsable du Département d'État, tout en suggérant sur le ton de la plaisanterie que les Canadiens devraient peut-être «crier plus fort et se plaindre davantage» pour attirer l'attention.

Il note cependant que le développement de relations personnelles très «chaleureuses» entre MM. Reagan et Mulroney constitue de ce point de vue un élément très positif et très prometteur.

Le président américain accorde en effet beaucoup d'importance à ce type de relations au niveau international et le fait que les deux hommes s'entendent si bien et sont «sur la même longueur d'onde» ne peut avoir que des retombées positives sur l'attention portée au Canada à Washington et aux États-Unis, précise ce responsable.

DEMAIN:

Sondage CROP-LA PRESSE sur l'opinion des Québécois

AVEZ-VOUS LES MOYENS D'ÊTRE MALADE?

L'assurance-maladie du Québec
ne couvre pas tout
et les soins médicaux coûtent cher.

Si vous n'êtes pas protégé par une assurance-maladie complémentaire, LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC peut vous fournir l'assurance que la maladie ou qu'un accident n'emportera pas votre portefeuille.

Nous vous offrons un régime d'assurance-maladie et accident pour vous ou

pour votre famille. Et pour une protection supplémentaire, il sera complété par une option assurance-accident couvrant les personnes de moins de 65 ans, conjointement avec notre associé, LA MUTUELLE-VIE DU QUÉBEC.

Tout ça, sans examen médical ni questionnaire

Exemples de frais que notre régime d'assurance-maladie peut vous aider à payer:

- ☐ Séjour en chambre privée ou semi-privée
- ☐ Soins de convalescence (maladie chronique et réadaptation).
- ☐ Transport ambulancier
- ☐ Médicaments nécessitant une ordonnance
- ☐ Soins d'infirmiers(ères) privés(ées) à domicile
- ☐ Soins de physiothérapeutes, de chiropraticiens, de podiatres
- ☐ Analyses de laboratoire

Et avec notre assurance-accident offerte à tous les moins de 65 ans:

- ☐ Prestations pour décès et mutilation accidentels
- ☐ Achat de prothèses et chirurgie esthétique si nécessitées par un accident.
- ☐ Protection spéciale pour vos enfants étudiants.

"Il n'y a pas d'âge pour se protéger. Mais il y a une date limite: le 30 avril 1985."

"Le premier paiement devient dû à la date de la mise en vigueur soit le 1er juin 1985."

Pour plus de renseignements, téléphonez à

Montréal (514) 286-8403 Québec (418) 687-2223
Sherbrooke (819) 562-3000 de partout ailleurs 1-800-361-5139 (sans frais)

Au service
des
Québécois
depuis
43 ans.

Pour se prévaloir de ce régime, ce coupon doit être posté avant le 30 avril 1985. Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation de ma part) tous les renseignements nécessaires et une formule de demande d'adhésion.

Nom (En lettres moulées) Âge

Adresse

Ville Code postal

LA CROIX BLEUE

C.P. 910, Station «B», Montréal, Québec H3B 3K8

LP

GARDEZ VOS IMPÔTS POUR VOUS!

INVESTISSEZ DANS UN ABRI FISCAL RENTABLE, L'IMMOBILIER

La loi permet de déduire des sommes importantes de vos revenus grâce à un investissement seul ou en groupe dans l'immobilier. Cette déduction peut même aller jusqu'à ramener votre impôt à payer à 0 \$! Cela peut sembler incroyable, mais c'est tout à fait authentique, vérifiable, et surtout, parfaitement légal.

Dans ces conditions, votre mise de fonds en argent réel, en dollars sortis de votre poche, peut s'avérer minime ou même absolument nulle! Vous vous constituez donc un capital avec de l'argent que vous auriez dû autrement verser à l'impôt.

VOTRE REVENU IMPOSABLE	IMPÔT PAYÉ ACTUELLE- MENT	IMPÔT PAYÉ SI VOUS AVEZ UN ABRI FISCAL IMMOBILIER
30 000	8 543	1 858
35 000	10 890	3 638
45 000	15 994	7 771
55 000	22 380	0 à 12 457
65 000	29 562	0 à 17 676
75 000	35 674	0 à 24 123

Ce qui compte vraiment pour vous, c'est l'argent qui vous reste après l'impôt. Or, vu sous cet angle, l'immobilier offre un rendement absolument incomparable.

PARÉ & ASSOCIÉS: une équipe de confiance

L'investissement immobilier a toujours été considéré comme celui des personnes fortunées. Si votre revenu est de 30 000 \$ ou plus, Paré & Associés rend ce mode d'investissement à votre portée.

Informez-vous à l'un de nos bureaux; sans obligation de votre part, notre équipe d'experts en placements immobiliers vous aidera à évaluer le type d'investissement le mieux adapté à votre situation.



Hypothèque 11 1/2% 5 ans
Garantie location 5 ans
Situation excellente.

425, boul. De Maisonneuve ouest
Suite 701, Montréal (Québec)
H3A 3G5 (514) 288-8500

2960, boul. Laurier, Suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4S1
(418) 659-6900 1-800-463-2818

1515, North Federal Highway
Suite 207, Boca Raton (Floride)
33432 (305) 392-4334

PARÉ & ASSOCIÉS
Fiscalité et courtage immobilier

LUC CYR Sentence le 9 avril

■ C'est le 9 avril que le juge John R. Hannan rendra la sentence de Luc Cyr, 52 ans, reconnu coupable par un jury, le 9 février, de deux chefs d'accusation d'abus de pouvoir sur les neuf retenus contre lui.

Dans ses remarques sur la sentence, lundi, devant le juge Hannan, le substitut du ministre public, Me Serge Authier, a suggéré une amende de \$10 000 en plus de travaux communautaires pour l'ex-coordonateur de la Division des réparations à la Société d'habitation du Québec. De son côté, Me Robert LaHaye, avocat de la défense, a demandé une libération inconditionnelle ou, tout au plus, une libération surveillée.

Me Authier a dit tenir compte, dans sa suggestion, du montant total en cause, soit \$33 800 pour les deux chefs d'accusation.

La poursuite a par ailleurs réfuté les allégations selon lesquelles M. Cyr aurait fait économiser de l'argent à la SHQ. Transit Construction avait été payée au même titre qu'une autre entreprise pour les travaux.

Situation financière

Curieux de la situation financière de M. Cyr, le juge Hannan lui a fait dire qu'il Cyr percevait, outre un salaire annuel de la compagnie Transit Construction jusqu'en août 81, des revenus nets annuels de location de \$30 000 sur les édifices lui appartenant.

Un message de Postes Canada à tous ses clients

Ces dernières semaines, la poste
a reçu une masse de courrier
presque équivalente à celle
du temps des Fêtes!

Dans certains centres de tri, on a reçu jusqu'à quatre fois le volume du courrier normal pour ce temps-ci de l'année.

Cela a pu se produire parce que beaucoup de Canadiens et de Canadiennes s'inquiétaient d'une éventuelle interruption de service.

Maintenant que cette éventualité est écartée, nous pouvons vous assurer que nous ferons tout notre possible, à la Société canadienne des postes, pour acheminer et livrer dans les meilleurs délais cette masse inhabituelle de courrier, à destination du Canada et de l'étranger.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Pour qu'ça pousse en beauté

Perron a une plante pour chaque fenêtre

NOM DE PLANTE	NORD	EST	SUD	OUEST	NOM DE PLANTE	NORD	EST	SUD	OUEST
ARALIA		•	•	•	HEDERA (lierre anglais)	•	•	•	
ARAUCARIA (Pin de Norfolk)	•	•	•	•	HEXINE (larmes de bébé)	•	•	•	
ASPARAGUS PLUMOSUS	•	•	•	•	IRISINE				
ASPARAGUS SPRENGERI (Griffes de chat)	•	•	•	•	IMPATIENS				
BEGONIA AILE D'ANGE	•	•	•	•	MARANTA (plante prière)	•	•	•	
BEGONIA REIGER	•	•	•	•	NEPHTHYTIS	•	•	•	
BEGONIA REX	•	•	•	•	PALMIER				
CHLOROPHYTUM (plante araignée)	•	•	•	•	PEPEROMIA	•	•	•	
COLEUS	•	•	•	•	PHILODENDRON	•	•	•	
CRASSULA (plante jade)	•	•	•	•	PILEA	•	•	•	
CROTON	•	•	•	•	PLECTRANTHUS (lierre sudanais)	•	•	•	
DRACAENA	•	•	•	•	POTHOS	•	•	•	
EUONYMUS	•	•	•	•	SAINT PAULIA (violettes africaines)	•	•	•	
FITTONIA (plante nerveuse)	•	•	•	•	SANSEVIERIA	•	•	•	
FOUGÈRE					SAXIFRAGA (bégonia fraiser)	•	•	•	
— BOSTON	•	•	•	•	SCHIEFLERA (plante parapluie)	•	•	•	
— CHEVEUX DE VENUS	•	•	•	•	SENECIO (plante chapelet)	•	•	•	
— NID D'OISEAUX	•	•	•	•	TRADESCANTIA (glaces)	•	•	•	
GYNURA (plante velours)	•	•	•	•					



HEURES D'OUVERTURE:
Lun. au sam.: 9h00 à 17h

515, boul. Labelle
Chomedey, Laval
332-3610

Le meilleur
engrais soluble

w.h.perron



GBS GENERAL SERVICE INC.
 1326, rue Notre-Dame Ouest
 5750, rue Hochelaga
 6879, rue Jarry Est
 1918, boul. des Laurentides
 805, boul. Ste-Foy (Long)
 120, boul. Ste-Croix (St-Laurent)
 Ouvert le samedi avant-midi 937-7423

Darnell
 ROULETTES DE CHAISE
 POUR TAPIS

VOYAGES
TRAVELAIDE
 LA PREMIÈRE AGENCE
 DES QUÉBÉCOIS

CLINIQUE DE VIDÉO
 les 14-15-16 mars sur BETA et VHS

DÉMONSTRATION TECHNIQUE
 SÉANCES D'INFORMATION

10% d'escompte sur cassette vidéo
15% d'escompte sur accessoires
 Nettoyage de tête sur vidéo gratuit

BROSSEAU
 3256 GRANDE-ALLÉE, ST-HUBERT
 678-3430

AÉROPORT INTERNATIONAL DE DORVAL
CARGAISON FAISANT L'OBJET D'UN LITIGE
 COMPTANT DE 25% VERSÉ — 75% SUR BILLET PROMISSOIRE NON REÇU.

ENCAN PUBLIC
 JEUDI 14 MARS à 19 h 30
 À L'HÔTEL HILTON DE DORVAL
 TAPIS PERSANS DE VALEUR ET AUTRES TAPIS ORIENTAUX NOUÉS MAIN

- LES BALLOTS SERONT RÉCUPÉRÉS DANS L'ENTRÉE ET OUVERTS À 18 h 30.
- VENTE PIÈCE PAR PIÈCE À L'ENCAN.
- CHAQUE TAPIS SERA VENDU À L'ENCAN. — LIQUIDATION INDIVIDUELLE.
- SOUMISSIONS INDIVIDUELLES POUR CHAQUE LOT, CHÈQUE BANCAIRE, COMPTANT ET CARTES DE CRÉDIT.
- INSPECTION SUR LES LIEUX. PAS D'INTERMÉDIAIRES.

S.L. Bélec, encanteur

A. Gold & Sons
 DEPUIS 1899
ENTREPÔT
 MODE ET QUALITÉ
 À BAS PRIX TOUS LES JOURS

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 p.m.
 SAMEDI JUSQU'À 5 p.m.
 MARDI ET MERCREDI JUSQU'À 6 p.m. FERMÉ LE LUNDI

CHANDAILS À CAPUCHON 100% coton Lavables à la machine Ord. \$18 \$60.	CHANDAILS À COL ROND OU EN V Devant tartan Lavables à la machine Ord. \$24 \$65
PANTALONS DE VELOURS COTÉ Ceinture à même Lavables à la machine Ord. \$2975 \$55	COMPLETS LÉGERS POUR L'ÉTÉ Nouveaux arrivages Ord. \$149 \$265
CHAUSSURES HABILÉES Nunn Bush - Cavendish Caporici Se vendaient \$100 à \$125 \$50	CHAUSSURES SPORT Se vendaient \$65 à \$80 \$30
IMPERMÉABLES Tan et marine. Nouveaux arrivages. Ord. \$69 \$125	PIÈCES DE TISSUS POUR COMPLETS 3% verges \$2975 et \$4975

2050 BLEURY
 PREMIER ÉTAGE — CENTRI-VILLE
 ANGEL PRESIDENT KENNEDY
 CENTRI-SUD-OUEST
 DE MAISONNEUVE

La Ronde transformée en véritable chantier

■ On ne reconnaît plus le site enchanteur de La Ronde. En effet, de nombreux ouvriers ont transformé celle-ci en vaste chantier, afin de lui refaire une beauté. Mais l'île renaîtra encore plus belle au printemps. Parmi ses nouveaux atouts, elle comptera notamment les deuxième plus importantes montagnes russes au monde.

RONALD WHITE

« Même du haut de leurs 132 pieds, ces montagnes russes ne seront pas violentes. Notre manège ne sera pas un broyeur d'os », affirme Guy Tringle, adjoint au directeur général de l'Association montréalaise d'activités récréatives et culturelles (AMARC).

« Nos super-montagnes russes ont été conçues spécialement selon nos directives, au coût de \$7,5 millions. Nous voulons un produit qui s'adresse à une clientèle familiale », poursuit-il.

Malgré ces paroles rassurantes de M. Tringle, le nouveau manège de La Ronde devrait pouvoir ébranler les nerfs les plus solides. En effet, les super-montagnes russes compteront de nombreuses descentes, dont une sera haute de 130 pieds. Elles offriront aussi plusieurs courbes, certaines à 360 degrés. Finalement, quatre trains pourront voyager simultanément sur le circuit, se croisant même à toute vitesse.

« Il n'est pas fréquent que des montagnes russes comptent deux voies. Notre manège, lui, aura deux voies qui se croiseront une douzaine de fois », ajoute l'adjoint au directeur. « La vitesse des trains, munis de 11 wagons chacun, sera d'environ 65 mph dans les descentes », dit-il. Les bolides réaliseront le trajet de 4200 pieds en un temps record de 63 secondes.

Lorsqu'il parle de montagnes russes, M. Tringle est un connaisseur. Il a voyagé à travers le monde afin d'observer les parcs d'amusement. Son travail consistant également à tester systématiquement les différents manèges.

Un jeu d'enfant, ce boulot ? « Vous essayerez de monter à bord de manèges situés au Danemark, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, le tout à quelques jours d'intervalle, et vous m'en donnerez des nouvelles », répond-il, convaincant.

Glissades d'eau

La Ronde comptera aussi cette année un important parc, composé d'une vingtaine de glissoires d'eau, de pataugeuses, de fontaines et de chutes.

L'aquaparc, réalisé au coût de \$5 millions, aura quelque 1800 mètres de glissoires d'eau, dans lesquelles les visiteurs pourront glisser en maillot de bain. L'AMARC souhaite que l'aménagement des montagnes russes et des glissoires soit terminé avant la fin de la pré-ouverture, soit le 16 juin.

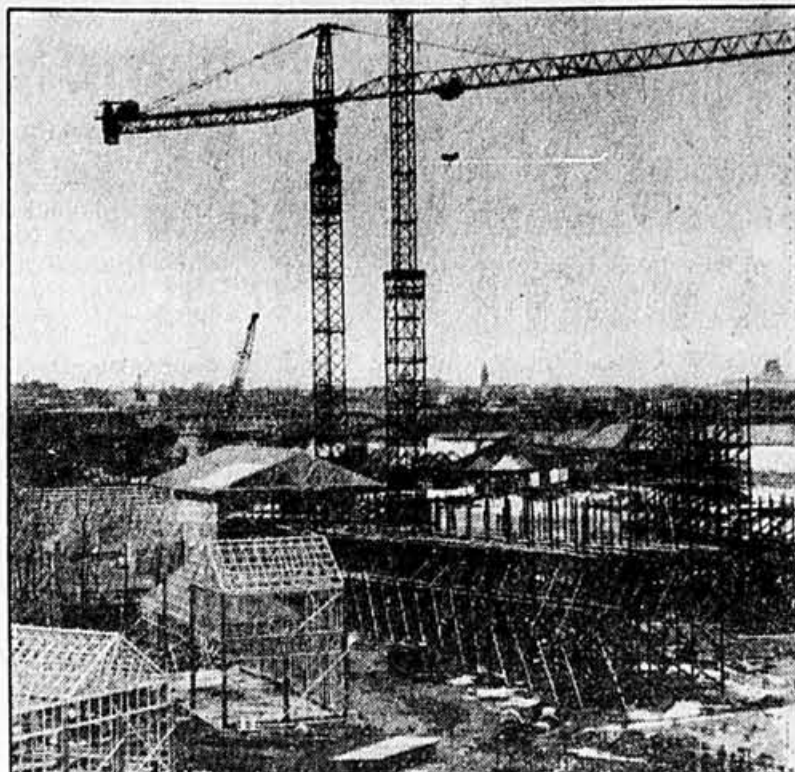
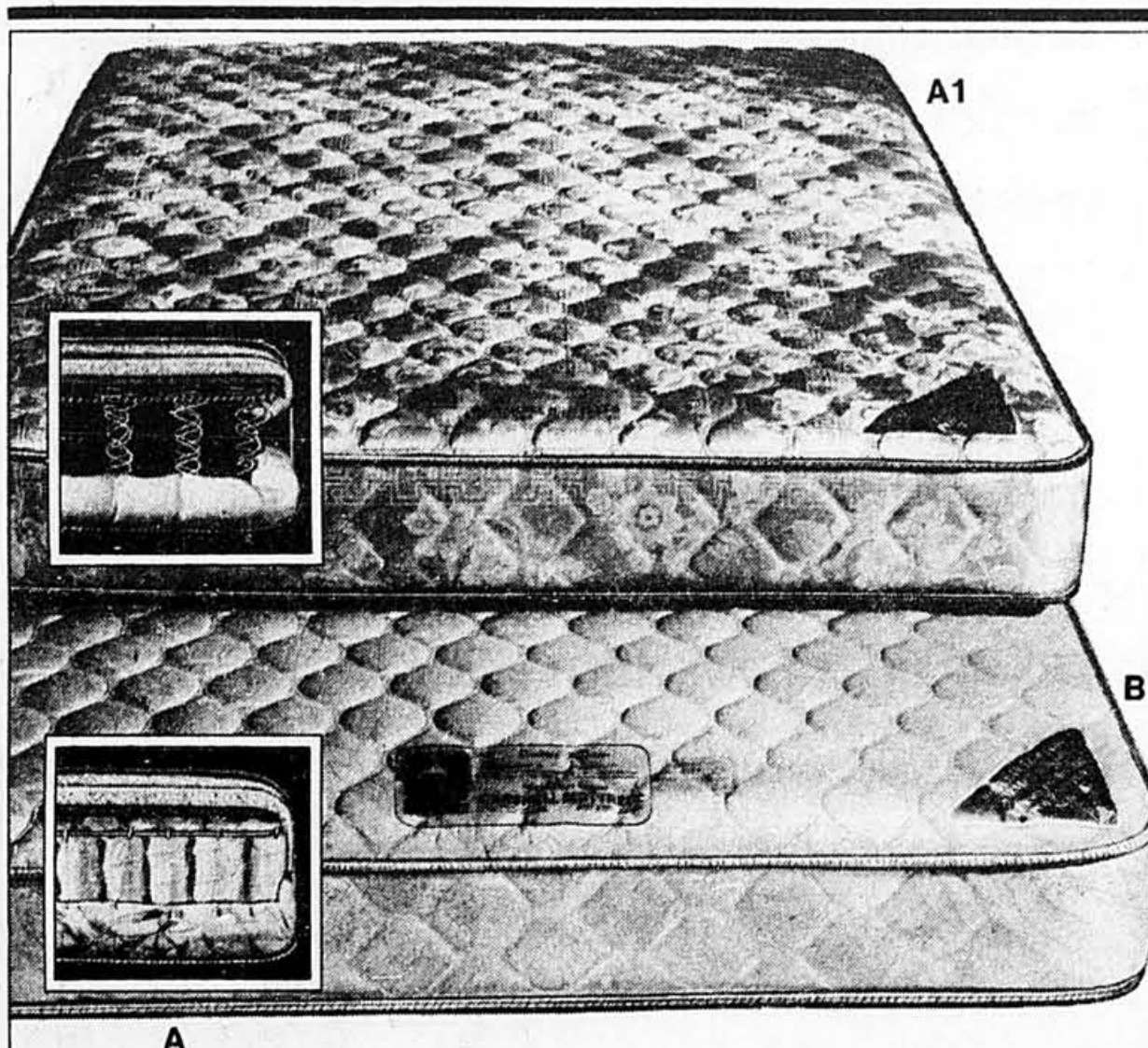


photo Jean Goupil, LA PRESSE

Les nouveaux manèges de La Ronde devraient pouvoir ébranler les nerfs les plus solides.

SIMPSON



ÉCONOMISEZ 40% MATELAS «TUDOR DELUXE» ET «ROYAL IMPERIAL» DE «MARSHALL», EXCLUSIFS À SIMPSON

A. Vous aimerez sans aucun doute le confort des matelas «Tudor Deluxe»... et vous adorerez les bas prix! Choix de 3 formats avec ressorts ensachés d'une housse de coton, coussinet isolant polyester, coussinet polyuréthane dessus et dessous. Recouvrement polyester damassé. Choix de support régulier ou très ferme.

	VENTE
Jumeau (matelas ou sommier). Prix ord. Simpson \$400	\$240
Double (matelas ou sommier). Prix ord. Simpson \$475	\$285
Queen (matelas ou sommier). Prix ord. Simpson \$540	\$324

A1. Matelas «Royal Imperial» avec ressorts «Marshall-Lok» ouverts et grillage «Posture Line» pour support accru. Coussinet isolant entièrement synthétique avec couche polyuréthane sur chaque côté. Recouvrement polyester damassé piqué à la bordure fibre et mousse pré-fabriquée.

	VENTE
Jumeau (matelas ou sommier). Prix ord. Simpson \$275	\$165
Double (matelas ou sommier). Prix ord. Simpson \$310	\$186
Queen (matelas ou sommier). Prix ord. Simpson \$350	\$210

BAS PRIX MATELAS ET SOMMIERS «SERTA»

B. Marque synonyme de qualité! Matelas «Firmrest» de «Serta», avec 312 ressorts (basé sur format double). Coussinet isolant «Flexel» et recouvrement piqué à la couche de mousse. Sommier assorti. Profitez de ces prix étudiés en vous rendant chez Simpson dès aujourd'hui!

	VALEUR SIMPSON
Jumeau (matelas ou sommier).	99⁹⁹
Double (matelas ou sommier).	119⁹⁹
Queen (matelas ou sommier).	139⁹⁹

Meubles, 401, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement



**VEUILLEZ
 NOTER**

LE NOUVEAU CENTRE D'AUBAINES SIMPSON, situé au sous-sol chez Simpson aux Galeries d'Anjou, est maintenant ouvert du lundi au mercredi de 9h30 à 18h; jeudi et vendredi de 9h30 à 21h; samedi de 9h à 17h. Vous y trouverez une foule de bonnes aubaines pour votre foyer!

Simpson
 AUJOURD'HUI

Le chef de police de Sherbrooke devra-t-il témoigner devant la Commission de police ?

Le juge Jean Provost, de la Cour supérieure, a pris en délibéré la requête en évocation du directeur de la police de Sherbrooke, Maurice Houle, et de quinze de ses subalternes, visant à les empêcher de témoigner devant la Commission de police du Québec.

Entre-temps, il a ordonné à cette même commission — la précédente ordonnance expirant lundi — de surseoir à son enquête relativement à l'opération policière des 22 et 23 décembre 1983 à Rock Forest. Ce raid auquel avaient participé entre autres les policiers Michel Salvail, André Castonguay et Roger Dion, s'était soldé, on le sait, par la mort d'un poseur de tapis, M. Serge Beaudoin. D'ailleurs, les policiers Castonguay et Dion avaient été acquittés le 20 octobre par un jury de Sherbrooke.

Suspensions de l'enquête

Rappelons que l'enquête de la CPQ sur la conduite et le comportement des policiers lors du drame de Rock Forest devait commencer le 27 novembre 84. Elle avait toutefois été suspendue une première fois jusqu'à la fin du procès

Castonguay-Dion et, une deuxième fois, par le juge Thomas Tóth le 17 décembre. Le 26 novembre, Me Michel Proulx, appuyé par le civiliste François Aquin, avait présenté un bref en évocation et en sursis pour couper court à cette enquête tout simplement.

Depuis lundi, le juge Provost, de la Cour supérieure, a d'ailleurs entendu les arguments des deux parties: Mes Proulx et Aquin pour les policiers et Mes Michel Crête et Danielle Grenier, respectivement avocats ad hoc de la CPQ et du Procureur général du Québec.

Dans leur demande de suspension et d'annulation pure et simple de cette enquête, les avocats des policiers invoquaient l'inconstitutionnalité et l'intention préjugée de la CPQ de blâmer, voire de sanctionner les policiers en question.

Hier, le juge Provost, en reportant sa décision sine die, a donné à entendre que tous les points pertinents n'avaient pas été nécessairement mis en preuve au cours des trois jours d'audiences.

Simpson

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes pour l'encart publicitaire Simpson: «Jours Simpson»

Page 14, article G — Chaussures sport pour garçons. Veuillez allouer 2 semaines pour la livraison.

Page 14, article H — Bottes imperméables pour filles. Tailles 8 à 13 et non tel qu'indiqué.

Page 15, article B — Rasoir «Remington». Cet article n'est pas disponible pour cette promotion.

Veuillez prendre note de la correction suivante pour notre annonce qui a paru dans LA PRESSE du mardi 12 mars, en page C-5:

Produits «Orlane». La copie aurait dû se lire comme suit: Une des collections des plus importantes d'Orlane pour l'entretien de la peau (valant \$60), votre pour \$15 avec tout achat de produits de beauté «Orlane» chez Simpson, et non tel qu'indiqué.

Simpson regrette tout inconvénient causé par ces erreurs.

RÉPARATION D'HORLOGES



Choix de mouvements et de pièces.

Si votre horloge ne fonctionne plus, nous pouvons y installer un mouvement au quartz pour moins de 15\$.

MAISON D'HORLOGE G.T.
920, av. McEACHRAN
Oulremont

Ouvert le jeudi soir
fermé le samedi.
Tél.: 274-1383



photo Denis Courville, LA PRESSE

La tentative de la commission scolaire Jérôme LeRoyer pour rationaliser l'espace dans les écoles de Saint-Léonard soulève les passions. Les parents et les adolescents, pancartes à l'appui, ont indiqué leur opposition au réaménagement de la polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry.

Saint-Léonard : la guerre des écoles sévit de plus belle

La bataille des écoles est loin d'être terminée à Saint-Léonard et, hier soir quelque 500 à 600 personnes étaient réunies à l'école polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry où l'administration de la commission scolaire Jérôme-LeRoyer a tenté en vain de présenter les plans de réaménagement de la polyvalente pour y accueillir en septembre prochain le premier cycle du secondaire.

MADELEINE BERTHAULT

La réunion, qui s'adressait aux parents mais à laquelle assistaient de très nombreux adolescents, s'est déroulée dans la confusion la plus totale. Les orateurs avaient bien du mal à se faire entendre, surtout ceux qui ont mis de l'avant et fait passer récemment au conseil des commissaires une résolution en faveur de la fermeture de l'école élémentaire Ferland.

Rappelons que cette décision implique que les élèves du primaire iront à l'école Gabrielle-Roy actuellement occupée par les élèves de secondaire I. Ces derniers seront démenagés à la polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry que l'on prévoit diviser en deux parties: les secondaires I et II d'une part et les secondaires III, IV et V d'autre part.

« Aveugles et partisans »

Tandis que les parents des enfants de l'école Ferland étaient satisfaits de ce réaménagement, le tout Saint-Léonard qui fréquente les écoles du secteur français était en colère. Et les gens présents hier soir ne se sont pas gênés pour proclamer bien haut que « la majorité des commissaires, le président Domenic Perri en tête, sont aveugles et partisans ».

Ainsi ne comprend-on pas pourquoi la commission scolaire Jérôme-LeRoyer préfère dépenser \$650 000 pour transformer la polyvalente, plus \$100 000 à l'école Gabrielle-Roy pour en faire une école primaire, alors qu'il n'en coûterait qu'environ \$400 000 pour agrandir et rénover l'école Ferland.

On ne comprend pas non plus pourquoi une telle solution n'a pas été proposée aux parents de l'école Ferland.

C'est alors que le président Perri, avant de quitter abruptement l'assemblée, a déclaré au beau milieu du chahut, que s'il obtenait une lettre du ministère de l'Éducation autorisant la rénovation et l'agrandissement de l'école Ferland, les parents de cette école seraient d'accord et lui aussi. Ses antagonistes l'ont mis au défi d'aller chercher cette lettre à Québec, offrant même de l'y accompagner.

Il est certain que tout cela va encore rebondir à la prochaine réunion du conseil des commissaires, qui sont maintenant liés par la résolution, votée de justesse le mois dernier, favorisant la fermeture de l'école Ferland. Certains commissaires ont annoncé hier soir leur ferme intention de faire adopter une autre résolution pour surseoir à cette décision.

Double procédure pour empêcher Me Maranda de faire identifier un indicateur policier

Un représentant du Procureur général du Québec s'appropriait à contester en cour de Saint-Jérôme, ce matin, le droit de Me Léo-René Maranda de contre-interroger de façon abusive et vexatoire certains témoins de la Couronne.

De son côté, le ministère fédéral de la Justice déposait hier après-midi, à Montréal, deux pourvois en certiorari et en prohibition afin d'empêcher le même avocat de faire dévoiler, directement ou indirectement, le nom d'un informateur de la GRC au procès d'Adrien Dubois, accusé d'avoir importé une tonne de haschisch il y a cinq ans.

À Saint-Jérôme, on le sait, c'est à l'enquête préliminaire de Claude Dubois et de ses acolytes, tous accusés du double meurtre survenu au Domaine des Deux Mouches, que le procureur de la Couronne Guy Villemure a demandé au tribunal supérieur de mettre fin à la « torture » de Donald Laviole par le criminaliste chevronné Léo-René Maranda.

La collection «Club 66» de «Croydon»... de quoi vous impressionner!

Maintenant chez Simpson... manteaux tout temps portant la marque «Croydon», un nom synonyme de qualité et d'élégance! Confectionnés en tissu «Walter Shield» 65% polyester/35% coton, doublure 100% nylon. Choix de gris, taupe, fushin, beige ou bleu. Tailles 36 à 46 convenant à la plupart des statures.

	Prix Simpson
A. «AMBASSADOR». Modèle à devant droit, poches de poitrine à glissière.	\$160
B. «YALE». Modèle à devant croisé, épaulettes et pattes aux manches. Avec ceinture.	\$165
C. «ROGUE». Modèle à devant droit, poches fendues et ceinture.	\$155
D. «KENT». Modèle à devant croisé, épaulettes et pattes aux manches.	\$160

Manteaux pour hommes, 260, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement



VOYEZ LA SPECTACULAIRE TOURNÉE MONDIALE DU «LEGO» WORLD SHOW RAYON DES JOUETS, CENTRE-VILLE! Emmenez les enfants voir les villages d'avenir, les villes futuristes, des inventions fabuleuses et combien plus encore... le tout construit avec les briques «Lego». Seulement chez Simpson Centre-ville, rayon des jouets. 7e étage. Maintenant jusqu'au 6 avril 1985.



Simpson
AUJOURD'HUI